

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS... \$3.00 UNION POSTALE... \$6.00 Edition Hebdomadaire : CANADA... \$1.00 ETATS-UNIS... \$1.50 UNION POSTALE... \$2.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

Rédaction et Administration : 71a RUE SAINT-JAMES, MONTREAL. TELEPHONES : REDACTION : Main 1 ADMINISTRATION : Main 7464

FAIS CE QUE DOIS !

IMMIGRATION

Il y a quelques jours le ministre de l'Intérieur, M. Oliver, faisait à la Chambre, l'exposé budgétaire de l'immigration pour l'exercice qui commence le premier avril prochain.

Il s'agissait d'un item de \$350,000, montant des salaires des agents et employés du département de l'immigration dans les Iles Britanniques, les pays étrangers et au Canada, groupe nombreux qui s'augmente, chaque année, de quelques épaves jetées à la côte par les tourmentes politiques.

Chose étrange, fait digne de remarque, malgré l'importance évidente du sujet, malgré les graves problèmes que suscite le flot toujours montant de cette population étrangère, souvent si hétérogène, qui nous envahit sans cesse, l'immigration ne semble pas intéresser la députation; seuls, le ministre avec quelques rares députés, tels que le Dr Paquet, de l'Islet, et M. Uriah Wilson, de Lennox, qui ont fait de cette matière une étude spéciale, assistaient à cette discussion à la suite de laquelle le Parlement disposa, pour l'année, de plus d'un million de nos fonds publics.

Le débat assez superficiel qui précéda l'adoption du crédit demandé mit en relief, cependant, quelques faits qui'il est bon de signaler, car, notre système d'immigration, vivement attaqué il y a quelques années, réformé en partie, grâce à des abus que l'on dénonça vigoureusement, est encore plein de lacunes. Il faudrait le refondre en entier: il est suranné, il engloutit des sommes extravagantes sans nécessité.

Ne repose-t-il pas, en effet, ce système, sur ce principe fondamental qu'il faut, à tout prix, remplir les pays de nouveaux venus, quels qu'ils soient? L'heure n'est-elle pas sonnée, plutôt, de n'admettre chez nous que des immigrants qualifiés en tous points et dignes d'appartenir à la nation canadienne?

Pour bien comprendre la phase que nous traversons, retraçons en quelques lignes le mouvement d'expansion subi par cette branche de nos services administratifs. Nous reviendrons, après cela, à la situation actuelle dont le débat du 13 courant fait foi.

Avant 1896, l'immigration comptait pour peu de chose au chapitre de nos dépenses publiques. Le coût du service s'élevait à \$100,000 ou \$120,000 par an, mais déjà l'on criait au gaspillage, et d'ardents patriotes, dont la voix s'est éteinte depuis, clamaient sur tous les tréteaux qu'au lieu d'encourager le mouvement migratoire de l'Europe vers le Canada, nos gouvernements devaient plutôt chercher à endiguer l'exode des nôtres vers la république voisine.

Mais en 1897, une véritable nuée de spéculateurs de large envergure et aux appétits voraces s'abattirent comme une meute avide sur le département de l'Intérieur qui contrôle les terres fertiles de l'Ouest.

Seuls, les anciens chroniqueurs de la vénération d'autrefois pourraient, en termes adéquats, tracer le tableau de la lèvre euryée qui suivit cet hallali resté célèbre dans nos annales parlementaires. Nous n'arrêtons pas à cet incident entouré, dans le temps, d'interminables débats.

Quand on eut acquis à vil prix des centaines de mille arpents de cette terre sans rivale, il s'agit pour les heureux bénéficiaires de lui donner une plus-value immédiate. A cette fin, il devint essentiel d'activer l'immigration, d'intensifier le mouvement vers l'Ouest, de hausser à \$10 et \$15 la valeur de l'arpent payé \$1.00. Les compagnies de transport, steamers et chemins de fer, se mirent gaiement de la partie. Les profits sur ce genre de trafic furent énormes.

Enfin, malgré tout le bouleversement du service civil, en 1896, et le renvoi injuste de tant d'employés pour faire place à d'autres, il restait encore bien des amis non encore récompensés; la constitution d'une foule d'agents recruteurs et d'un gros personnel au département permettait de caser nombre de vieux dévoués, des candidats défaits, des frères, neveux et cousins de ministres et de députés. Donc, le service fut réorganisé.

Bien vite, le coût de ce service fut porté à un million. Mais il fallait justifier cette nouvelle orientation,—chose, du reste, facile dans un pays où l'on se paie de phrases et où l'on aime la musique des mots. On déclara donc partout, on chanta sur tous les tons que le gouvernement avait adopté pour l'immigration, "une politique large de développement."

Coutisans et scribes faméliques applaudirent bruyamment. Au fond, ce fut une véritable orgie, mais le remplissage et le "boom" du Nord-Ouest ont enrichi le groupe audacieux des spéculateurs en valeurs immobilières, les compagnies de transport ont vu se décupler leurs rendements, tandis que le service du département de l'Intérieur voyait son personnel s'accroître d'une foule de politiciens qui demandaient à être placés avec une insistance plus que menaçante.

Mais la réaction ne pouvait pas manquer et elle ne fit se guère attendre. Le scandale de la North Atlantic Company dont le Parlement réussit à cacher les véritables auteurs, mais qui nous coûta près de \$500,000, l'arrivée dans nos villes d'une foule d'émigrés peu commodes, les crimes et les meurtres, les actes de violence inouïs, les maladies jusqu'alors inconnues, disséminées parmi le peuple, l'absence évidente des précautions les plus élémentaires dans la propagande absurde qui se faisait, réveillèrent l'opinion publique.

Sur ces entrefaites, les autorités américaines préposées au service de l'immigration, service qui, là-bas, est autrement organisé que le nôtre, firent, de leur côté, des remontrances à notre gouvernement et établirent le long de leurs frontières un cordon sanitaire contre le flot de nos immigrants qui débordait chez eux.

Tout cela, avec les protestations vigoureuses qui se manifestèrent au sein même de notre Parlement et dans les réunions publiques, eut pour effet de faire amender la loi, les règlements et la conduite de ceux qui voulaient emplier le Canada quand même et à tout prix.

La réglementation fut donc rendue plus sévère, l'inspection devint plus rigide, surtout quand nos immigrants non désirables (c'est le terme qui sert à désigner ceux qui ne sont pas admissibles), après s'être introduits chez nous, commencent à se voir refuser l'entrée aux Etats-Unis par les inspecteurs américains.

Mais le système fut maintenu en principe et l'on se garda de rogner le million annuel qui sert à payer les primes, à entretenir l'armée des agents et à régler les frais énormes d'annonces et de réclames répandues à foison par tout le continent européen.

Or, c'est le système lui-même qui devrait être mis en cause aujourd'hui, c'est lui qu'il faut juger, et il est important de savoir s'il ne vaut pas mieux appliquer à des fins plus utiles ce million que nous déboursions tous les ans pour faire venir les gens d'ailleurs chez nous. De 1897 à 1911 inclusivement, nous avons donc dépensé de ce chef la jolie somme de \$9,913,552.33.

Les Américains, qui reçoivent quatre fois plus d'immigrants que nous, ne dépensent pas un seul sou pour promouvoir l'immigration. Au contraire, ils imposent une taxe de \$4 par tête sur chaque arrivant, ce qui leur a donné à la fin de l'année dernière, \$4,000,000.

Leur système d'inspection est à peu près parfait. L'an dernier, le coût s'en est élevé à \$2,631,538, et il leur est resté en caisse la ronde somme de \$1,533,428 sur l'impôt prélevé.

Le gouvernement américain interdit la réclame, n'emploie pas un seul agent recruteur; la propagande est sévèrement défendue aux compagnies de transport sous peine d'amendes lourdes.

Les autorités américaines s'assurent des qualifications des immigrants avant qu'ils s'embarquent; on les trompe difficilement. Notre inspection, à nous, se fait exclusivement ici, après l'arrivée. Les déportations sont difficiles et coûteuses. L'an dernier, elles nous ont coûté \$25,000.

Tous ces faits sont, du reste, d'un effet bien problématique. Ainsi, pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, nous avons reçu ici 253,326 immigrants contre 203,749 pour toute l'année précédente. Bienôt, nous dépasserons le chiffre de 300,000 par année.

C'est beaucoup. La raison est grande, sans doute, mais, d'autre part, sommes-nous assez nombreux pour subir sans danger de telles additions à notre population?

Le surintendant Scott reconnaît qu'en 1910 il nous en a coûté \$86,240 en primes; \$5, pour les adultes et \$2 par tête pour les enfants. Pour ce qui est de l'exode, voit les chiffres tirés du dernier rapport annuel du Département Américain, à la page 142:

Table with 2 columns: Category (Citoyens américains, Citoyens canadiens, Aubains, Total) and Value (78,687, 15,203, 22,477, 116,367). Sub-section: Immigration du Canada aux Etats-Unis (Citoyens américains: 22,832; Citoyens canadiens: 44,328; Aubains: 27,336; Total: 94,496).

C'est-à-dire que sur l'exercice de toute l'année, il y a eu une solde ou balance en notre faveur de 21,496, ce qui nous coûte, d'après l'admission même du ministre, la somme de \$232,347, frais de nos agences aux Etats-Unis.

Dans un prochain article, nous signalerons d'autres anomalies révélées au cours de ce débat.

F. D. MONK.

BILLET DU SOIR

IRONIE DU FROID

Les brise-glaces du gouvernement sont prisonniers aux Trois-Rivières.

Il s'agit d'un item de \$350,000, montant des salaires des agents et employés du département de l'immigration dans les Iles Britanniques, les pays étrangers et au Canada, groupe nombreux qui s'augmente, chaque année, de quelques épaves jetées à la côte par les tourmentes politiques.

Chose étrange, fait digne de remarque, malgré l'importance évidente du sujet, malgré les graves problèmes que suscite le flot toujours montant de cette population étrangère, souvent si hétérogène, qui nous envahit sans cesse, l'immigration ne semble pas intéresser la députation; seuls, le ministre avec quelques rares députés, tels que le Dr Paquet, de l'Islet, et M. Uriah Wilson, de Lennox, qui ont fait de cette matière une étude spéciale, assistaient à cette discussion à la suite de laquelle le Parlement disposa, pour l'année, de plus d'un million de nos fonds publics.

Le débat assez superficiel qui précéda l'adoption du crédit demandé mit en relief, cependant, quelques faits qui'il est bon de signaler, car, notre système d'immigration, vivement attaqué il y a quelques années, réformé en partie, grâce à des abus que l'on dénonça vigoureusement, est encore plein de lacunes. Il faudrait le refondre en entier: il est suranné, il engloutit des sommes extravagantes sans nécessité.

Ne repose-t-il pas, en effet, ce système, sur ce principe fondamental qu'il faut, à tout prix, remplir les pays de nouveaux venus, quels qu'ils soient? L'heure n'est-elle pas sonnée, plutôt, de n'admettre chez nous que des immigrants qualifiés en tous points et dignes d'appartenir à la nation canadienne?

Pour bien comprendre la phase que nous traversons, retraçons en quelques lignes le mouvement d'expansion subi par cette branche de nos services administratifs. Nous reviendrons, après cela, à la situation actuelle dont le débat du 13 courant fait foi.

Avant 1896, l'immigration comptait pour peu de chose au chapitre de nos dépenses publiques. Le coût du service s'élevait à \$100,000 ou \$120,000 par an, mais déjà l'on criait au gaspillage, et d'ardents patriotes, dont la voix s'est éteinte depuis, clamaient sur tous les tréteaux qu'au lieu d'encourager le mouvement migratoire de l'Europe vers le Canada, nos gouvernements devaient plutôt chercher à endiguer l'exode des nôtres vers la république voisine.

Mais en 1897, une véritable nuée de spéculateurs de large envergure et aux appétits voraces s'abattirent comme une meute avide sur le département de l'Intérieur qui contrôle les terres fertiles de l'Ouest.

Seuls, les anciens chroniqueurs de la vénération d'autrefois pourraient, en termes adéquats, tracer le tableau de la lèvre euryée qui suivit cet hallali resté célèbre dans nos annales parlementaires. Nous n'arrêtons pas à cet incident entouré, dans le temps, d'interminables débats.

Quand on eut acquis à vil prix des centaines de mille arpents de cette terre sans rivale, il s'agit pour les heureux bénéficiaires de lui donner une plus-value immédiate. A cette fin, il devint essentiel d'activer l'immigration, d'intensifier le mouvement vers l'Ouest, de hausser à \$10 et \$15 la valeur de l'arpent payé \$1.00. Les compagnies de transport, steamers et chemins de fer, se mirent gaiement de la partie. Les profits sur ce genre de trafic furent énormes.

Enfin, malgré tout le bouleversement du service civil, en 1896, et le renvoi injuste de tant d'employés pour faire place à d'autres, il restait encore bien des amis non encore récompensés; la constitution d'une foule d'agents recruteurs et d'un gros personnel au département permettait de caser nombre de vieux dévoués, des candidats défaits, des frères, neveux et cousins de ministres et de députés. Donc, le service fut réorganisé.

Bien vite, le coût de ce service fut porté à un million. Mais il fallait justifier cette nouvelle orientation,—chose, du reste, facile dans un pays où l'on se paie de phrases et où l'on aime la musique des mots. On déclara donc partout, on chanta sur tous les tons que le gouvernement avait adopté pour l'immigration, "une politique large de développement."

Coutisans et scribes faméliques applaudirent bruyamment. Au fond, ce fut une véritable orgie, mais le remplissage et le "boom" du Nord-Ouest ont enrichi le groupe audacieux des spéculateurs en valeurs immobilières, les compagnies de transport ont vu se décupler leurs rendements, tandis que le service du département de l'Intérieur voyait son personnel s'accroître d'une foule de politiciens qui demandaient à être placés avec une insistance plus que menaçante.

Mais la réaction ne pouvait pas manquer et elle ne fit se guère attendre. Le scandale de la North Atlantic Company dont le Parlement réussit à cacher les véritables auteurs, mais qui nous coûta près de \$500,000, l'arrivée dans nos villes d'une foule d'émigrés peu commodes, les crimes et les meurtres, les actes de violence inouïs, les maladies jusqu'alors inconnues, disséminées parmi le peuple, l'absence évidente des précautions les plus élémentaires dans la propagande absurde qui se faisait, réveillèrent l'opinion publique.

Sur ces entrefaites, les autorités américaines préposées au service de l'immigration, service qui, là-bas, est autrement organisé que le nôtre, firent, de leur côté, des remontrances à notre gouvernement et établirent le long de leurs frontières un cordon sanitaire contre le flot de nos immigrants qui débordait chez eux.

Tout cela, avec les protestations vigoureuses qui se manifestèrent au sein même de notre Parlement et dans les réunions publiques, eut pour effet de faire amender la loi, les règlements et la conduite de ceux qui voulaient emplier le Canada quand même et à tout prix.

La réglementation fut donc rendue plus sévère, l'inspection devint plus rigide, surtout quand nos immigrants non désirables (c'est le terme qui sert à désigner ceux qui ne sont pas admissibles), après s'être introduits chez nous, commencent à se voir refuser l'entrée aux Etats-Unis par les inspecteurs américains.

Mais le système fut maintenu en principe et l'on se garda de rogner le million annuel qui sert à payer les primes, à entretenir l'armée des agents et à régler les frais énormes d'annonces et de réclames répandues à foison par tout le continent européen.

Or, c'est le système lui-même qui devrait être mis en cause aujourd'hui, c'est lui qu'il faut juger, et il est important de savoir s'il ne vaut pas mieux appliquer à des fins plus utiles ce million que nous déboursions tous les ans pour faire venir les gens d'ailleurs chez nous. De 1897 à 1911 inclusivement, nous avons donc dépensé de ce chef la jolie somme de \$9,913,552.33.

Les Américains, qui reçoivent quatre fois plus d'immigrants que nous, ne dépensent pas un seul sou pour promouvoir l'immigration. Au contraire, ils imposent une taxe de \$4 par tête sur chaque arrivant, ce qui leur a donné à la fin de l'année dernière, \$4,000,000.

Leur système d'inspection est à peu près parfait. L'an dernier, le coût s'en est élevé à \$2,631,538, et il leur est resté en caisse la ronde somme de \$1,533,428 sur l'impôt prélevé.

Le gouvernement américain interdit la réclame, n'emploie pas un seul agent recruteur; la propagande est sévèrement défendue aux compagnies de transport sous peine d'amendes lourdes.

Les autorités américaines s'assurent des qualifications des immigrants avant qu'ils s'embarquent; on les trompe difficilement. Notre inspection, à nous, se fait exclusivement ici, après l'arrivée. Les déportations sont difficiles et coûteuses. L'an dernier, elles nous ont coûté \$25,000.

Tous ces faits sont, du reste, d'un effet bien problématique. Ainsi, pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, nous avons reçu ici 253,326 immigrants contre 203,749 pour toute l'année précédente. Bienôt, nous dépasserons le chiffre de 300,000 par année.

C'est beaucoup. La raison est grande, sans doute, mais, d'autre part, sommes-nous assez nombreux pour subir sans danger de telles additions à notre population?

L'AFFAIRE BLONDIN-LANCTOT

MM. Alfred Thibodeau et Adélar Lanctot sont les seuls à rendre témoignage hier après-midi et le Comité d'enquête s'ajourne à mardi prochain, pour entendre les témoins de la défense.

Ottawa, 24. — L'enquête Blondin-Lanctot touche à sa fin. Le M. Mc Dougall a terminé sa preuve, hier l'après-midi; Me Lallamne fera entendre deux ou trois témoins mardi, puis le sort du député de Richelieu sera remis entre les mains de la Chambre.

M. ALFRED THIBODEAU

M. Alfred Thibodeau, préposé au transport de la mallo à Sorel, fut le premier témoin, à la séance d'hier.

A M. Mc Dougall qui l'interroge, il dit qu'il a vu des hommes travailler à la maison du député dans le cours de l'été de 1910. Il a surtout remarqué la présence de Douaire vers la fin d'août.

Au sujet des plâtres, le témoin dit qu'il a rencontré Henri Proulx vers le 29 novembre et que celui-ci lui annonça qu'il avait été congédié des chantiers du gouvernement.

"Je suis bien déçu, déclara Proulx, de savoir comment les choses se passent au chantier; Douaire et moi nous allons faire des déclarations".

Ici le témoin produit deux déclarations qui sont des copies exactes de celles qui furent envoyées à M. Brodeur, par M. Lamoureux. Elles sont datées du 30 novembre et c'est M. Thibodeau qui les a rédigées. Vers le premier décembre M. Lamoureux a porté ses copies au Ministère, puis une semaine plus tard Douaire et Proulx se sont présentés chez le témoin pour retirer leurs déclarations. Il a refusé de les leur rendre.

Dans le commencement de janvier 1911, M. Thibodeau est allé à Québec; là, il a rencontré le Premier-Ministre, et il lui a parlé de cette affaire de peinture. J'ai dit à Sir Wilfrid qu'il fallait que la lumière se fasse dans l'intérêt du parti et de la ville de Sorel.

— Quel parti ? demanda l'avocat de M. Blondin.

— Le parti libéral.

— Et vous libéral ?

— Oui.

— Avez-vous donné suite à cette entrevue avec M. Laurier ?

— Oui, j'ai envoyé une lettre au Premier-Ministre le 16 janvier.

Me Lallamne qui a une copie de cette lettre en sa possession, la dépose sur la table et le témoin en donne lecture.

Il disait en substance à M. Laurier que Dieudonné Pélouquin, un conservateur et nationaliste (ce terme fait la joie de M. Devlin), avait un papier qu'on ne devait pas laisser entre les mains d'un adversaire. M. Thibodeau terminait sa missive en offrant de se rendre à Ottawa et demandait au premier ministre de tenir le tout sous silence.

M. Laurier répondit à cette lettre le 18 janvier et déclara que l'intention du Gouvernement n'était pas de cachoter des irrégularités et que toute latitude serait laissée à M. Thibodeau pour qu'il fasse connaître les faits.

— Du commencement de janvier au 15 a-t-on fait une enquête ?

— Non.

— Avez-vous remis les déclarations dont vous étiez porteur, à M. Blondin ?

— Non, pas moi.

— Dans quelles circonstances sont-elles parvenues à M. Blondin ?

— Proulx, Douaire, et Sénécal m'avaient fait promettre de faire remettre leurs déclarations à M. Blondin si je ne parvenais pas à arranger les choses pour le mieux. Ils sont partis tous trois et sont allés chez Villiers en me disant qu'ils s'en allaient.

M. Blondin ne connaissait rien de cette affaire dans le temps ?

— Non, pas à ma connaissance.

— Que voulez-vous dire par arranger les choses pour le mieux ?

— Je pensais pouvoir arranger cette affaire à l'amiable. Je croyais qu'en retardant l'affaire, les plaignants se fatigueraient et l'oublieraient tout. Je voulais temporiser pour faire mourir l'affaire.

Maître Laflamme dit qu'il n'a pas de question à poser à M. Thibodeau et celui-ci se retire.

M. LANCTOT

On appelle enfin le dernier témoin. C'est M. Lanctot, le mis en cause. Le député est fort bref. Il donne quelques détails au sujet de sa présence à Sorel dans le cours de l'été de 1910. Il dit qu'il s'est retiré à l'hôtel de Sorel du 12 mai au 12 octobre; que Mme Lanctot est demeurée dans cette institution du 20 juin au 28 juillet, puis qu'elle est revenue à l'hôtel du 27 septembre au 25 ou 26 novembre, date où M. et Mme Lanctot sont entrés dans leur maison que les ouvriers venaient de peindre.

Ceci marque la fin de la preuve de M. Blondin.

M. Laflamme annonce qu'il fera entendre trois experts, à la prochaine séance, pour établir le coût des travaux exécutés chez M. Lanctot, puis le président ajourne l'enquête jusqu'au mardi 27 prochain.

Nous donnons ici les deux lettres qui ont été produites, hier l'après-midi, au cours du témoignage de M. Thibodeau, ainsi que celles déposées devant le comité, par le ministre de la marine, à la séance du matin.

LETRE A SIR WILFRID LAURIER

Sorel, 16 janvier 1911. L'hon. Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre du Canada.

"Honorable ministre,

Permettez-moi de revenir encore une fois vous troubler. Je me suis permis, lors de votre passage à Québec, le 16 janvier courant, d'aller vous renseigner sur des choses qui existent et que je suis parfaitement convaincu que vous ignorez. J'aurais réussi à obtenir les documents que Dieudonné Pélouquin, conservateur et nationaliste, avait entre ses mains.

Je considérais que ces documents étaient des documents qui ne devraient pas être entre les mains d'une partie adverse.

Je l'ai fait dans l'intérêt de moi-

parti, et pour obtenir ces papiers j'ai été obligé de faire une convention par écrit entre Pélouquin et moi. J'ai gardé les documents depuis le 20 novembre dernier (1910) et aujourd'hui Pélouquin veut à tout prix que je lui remette ces documents tel que vous pourriez le constater par une lettre que vous trouverez ci-incluse avec aussi deux autres documents et vous pourrez constater les manières que le député Lanctot veut prendre. Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, seulement j'ai encore les affidavits et je ferai mon possible pour les garder ici que j'aie eu une réponse. Si vous désirez avoir une entrevue avec moi pour examiner ces documents, je me rendrai à Ottawa.

Je compte que cette lettre restera parfaitement privée.

J'ai l'honneur d'être, honorable ministre, Votre tout dévoué,

(Signé) A. THIBAUDEAU, fils.

REPOSE DE M. LAURIER

Ottawa, 18 janvier 1911.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 16 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que s'il y a eu des méfaits commis à Sorel, ce n'est pas l'intention du gouvernement de les empêcher d'être connus du public, au contraire. Si vous ou quelqu'autre avez des informations à donner sur ce qui se passe, toute la latitude vous sera donnée de mettre les faits publics, comme vous l'entendez.

Je compte que cette lettre restera parfaitement privée.

Je suis bien déçu, déclara Proulx, de savoir comment les choses se passent au chantier; Douaire et moi nous allons faire des déclarations".

Ici le témoin produit deux déclarations qui sont des copies exactes de celles qui furent envoyées à M. Brodeur, par M. Lamoureux. Elles sont datées du 30 novembre et c'est M. Thibodeau qui les a rédigées. Vers le premier décembre M. Lamoureux a porté ses copies au Ministère, puis une semaine plus tard Douaire et Proulx se sont présentés chez le témoin pour retirer leurs déclarations. Il a refusé de les leur rendre.

Dans le commencement de janvier 1911, M. Thibodeau est allé à Québec; là, il a rencontré le Premier-Ministre, et il lui a parlé de cette affaire de peinture. J'ai dit à Sir Wilfrid qu'il fallait que la lumière se fasse dans l'intérêt du parti et de la ville de Sorel.

— Quel parti ? demanda l'avocat de M. Blondin.

— Le parti libéral.

— Et vous libéral ?

— Oui.

— Avez-vous donné suite à cette entrevue avec M. Laurier ?

— Oui, j'ai envoyé une lettre au Premier-Ministre le 16 janvier.

Me Lallamne qui a une copie de cette lettre en sa possession, la dépose sur la table et le témoin en donne lecture.

Il disait en substance à M. Laurier que Dieudonné Pélouquin, un conservateur et nationaliste (ce terme fait la joie de M. Devlin), avait un papier qu'on ne devait pas laisser entre les mains d'un adversaire. M. Thibodeau terminait sa missive en offrant de se rendre à Ottawa et demandait au premier ministre de tenir le tout sous silence.

M. Laurier répondit à cette lettre le 18 janvier et déclara que l'intention du Gouvernement n'était pas de cachoter des irrégularités et que toute latitude serait laissée à M. Thibodeau pour qu'il fasse connaître les faits.

— Du commencement de janvier au 15 a-t-on fait une enquête ?

— Non.

— Avez-vous remis les déclarations dont vous étiez porteur, à M. Blondin ?

— Non, pas moi.

— Dans quelles circonstances sont-elles parvenues à M. Blondin ?

— Proulx, Douaire, et Sénécal m'avaient fait promettre de faire remettre leurs déclarations à M. Blondin si je ne parvenais pas à arranger les choses pour le mieux. Ils sont partis tous trois et sont allés chez Villiers en me disant qu'ils s'en allaient.

M. Blondin ne connaissait rien de cette affaire dans le temps ?

— Non, pas à ma connaissance.

— Que voulez-vous dire par arranger les choses pour le mieux ?

— Je pensais pouvoir arranger cette affaire à l'amiable. Je croyais qu'en retardant l'affaire, les plaignants se fatigueraient et l'oublieraient tout. Je voulais temporiser pour faire mourir l'affaire.

Maître Laflamme dit qu'il n'a pas de question à poser à M. Thibodeau et celui-ci se retire.

M. LANCTOT

On appelle enfin le dernier témoin. C'est M. Lanctot, le mis en cause. Le député est fort bref. Il donne quelques détails au sujet de sa présence à Sorel dans le cours de l'été de 1910. Il dit qu'il s'est retiré à l'hôtel de Sorel du 12 mai au 12 octobre; que Mme Lanctot est demeurée dans cette institution du 20 juin au 28 juillet, puis qu'elle est revenue à l'hôtel du 27 septembre au 25 ou 26 novembre, date où M. et Mme Lanctot sont entrés dans leur maison que les ouvriers venaient de peindre.

Ceci marque la fin de la preuve de M. Blondin.

M. Laflamme annonce qu'il fera entendre trois experts, à la prochaine séance, pour établir le coût des travaux exécutés chez M. Lanctot, puis le président ajourne l'enquête jusqu'au mardi 27 prochain.

Nous donnons ici les deux lettres qui ont été produites, hier l'après-midi, au cours du témoignage de M. Thibodeau, ainsi que celles déposées devant le comité, par le ministre de la marine, à la séance du matin.

LETRE A SIR WILFRID LAURIER

Sorel, 16 janvier 1911. L'hon. Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre du Canada.

"Honorable ministre,

REPOSE DE M. LANCTOT

M. Lanctot répondit aussitôt: Ottawa, 6 décembre 1910.

LETTRE D'OTTAWA

LA CHAMBRE AU TRAVAIL. — A LA CONFERENCE IMPERIALE. — LA POPULATION NEGRE DU CANADA. — L'IMMIGRATION NOIRE. — L'INTERET EST LA MESURE DES ACTIONS. — LA RE-PROGITE DORT TOUJOURS. — M. LAURIER NE VEUT PAS QU'ON L'EVILLE. — IL EVITE UNE ONDEE. — L'AFFAIRE LANCOT. — LA "BOMBE" MINISTERIELLE. — UNE CONCLUSION HATIVE. — M. LAURIER LUI-MEME VOULAIT UNE ENQUETE. — "CE MAUDIT BLONDIN-LA"!

Ottawa, 23.—Nul débat, aujourd'hui. Après une heure d'incidents divers, la Chambre se met au travail. Et, tout le reste du jour, elle vote sans désemparer des subsides pour l'administration des différents ministères au cours du prochain exercice financier. Les ministres sont à leur poste et donnent à la députation, plutôt clairsemée, les renseignements dont elle a besoin. Quand M. Fisher a obtenu ce qu'il peut avoir, il cède sa place, à M. Graham, puis à M. Pugsley auxquels la Chambre accorde l'argent destiné à des dépenses urgentes, soit plusieurs centaines de milliers de piastres.

Et cette besogne se poursuit jusqu'à l'ajournement, sans que rien ne vienne interrompre le calme de la Chambre. De longtemps nous n'avons eu un jour aussi tranquille. C'est d'habitude en ces circonstances que la Chambre travaille davantage, et que les journalistes se reposent.

On se rappelle que, il y a quelques semaines, M. Monk demandait à M. Laurier si le gouvernement canadien avait eu de l'Amirauté anglaise communication de documents relatifs à la déclaration de Londres. Certaines nations, réunies afin de discuter des questions de droit international y avaient proposé entre autres choses de placer tous les articles d'alimentation sur la liste de la contrebande de guerre. M. Laurier, cet après-midi, reconnaît avoir reçu dernièrement tous les livres et papiers relatifs à l'attitude de la Grande-Bretagne, qui s'opposait à cette suggestion. "Le gouvernement canadien, dit-il, n'a fait aucune recommandation de ce propos au gouvernement impérial. Comme on n'a débattu à cette conférence de Londres que des questions de droit international, le Canada, n'étant pas une puissance souveraine, n'a pas eu de droit d'intervenir officiellement auprès de la Grande-Bretagne, à ce propos. Il en traitera néanmoins avec elle à la prochaine conférence impériale." C'est du reste aussi ce que se propose de faire l'Australie, en cette occasion.

Ceci, pour nos relations extérieures.

A l'intérieur, nous allons peut-être avoir, avant longtemps, une question nègre. Qui, parfaitement, une question nègre. Car il y a, dans le Canada, plusieurs milliers de noirs, établis ici depuis très longtemps, et, d'autre part, des immigrants noirs, originaires des Etats-Unis commencent à se diriger vers l'ouest. Comment agissons-nous envers eux? Les nègres du Canada pourront-ils avoir accès à n'importe quel poste, dans notre administration publique? Et laisserons-nous pénétrer au pays les nègres des Etats-Unis désireux de s'établir chez nous? Graves sujets, certes!

Quant aux premiers, il y en a une vingtaine de mille, séparés en divers groupements dont plusieurs dans Ontario, surtout aux environs de Windsor et de Chatham; pour la plupart les noirs de cette région sont des descendants d'esclaves en fuite des Etats du Sud, avant la guerre de sécession. Ils sont sujets britanniques loyaux, nous affirmant quelques personnes au fait de leur histoire, et ce sont des gens inoffensifs, chez lesquels on ne relève pas ces tendances au vice assez fréquentes chez les nègres du Sud. Une autre colonie nègre importante, plus ancienne, celle-là, puisque son origine date de cent cinquante ans, existe dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse; et, de l'avis même de M. R. L. Borden, chef de l'opposition, les membres de "son" sont pour la plupart de braves et honnêtes gens, auxquels on ne fait aucune misère, dans cette région.

Les préjugés de race, si violents à leur endroit, aux Etats-Unis, n'existent guère ici. M. Oliver, le ministre de l'Intérieur, admet bien que plusieurs Canadiens s'opposent à l'entrée au pays de nègres américains, mais peu de gens trouvent à redire contre la présence de nègres, sujets britanniques, au Canada. Ceci n'empêche pas, néanmoins, que récemment, au dire de la gauche, les bureaux du service naval et du recensement ont refusé de prendre à leur emploi de jeunes nègres très intelligents et munis de tous leurs certificats d'admission au service de l'Etat; il a fallu que M. Fisher les employât à la ferme centrale d'expérimentation, ici, et leur donnât des postes inférieurs à ceux où ils avaient droit. M. Fisher admet les avoir accueillis, reconnaît que ce sont d'excellents fonctionnaires, mais proteste contre le fait qu'on les aurait traités injustement. A quoi M. Daniel riposte que si l'on n'a pas, dans les cercles officiels, des sentiments hostiles à l'égard des nègres, le sergent d'armes n'eût pas dû exclure, l'an dernier, de la Salle des Pas Perdus, ici, un vieil évêque épiscopal, nègre, et qui dirige un minuscule diocèse noir, dans l'Ontario.

Quant aux nègres des Etats-Unis, M. Oliver reconnaît que les fonctionnaires de l'Immigration ont empêché quelques-uns de pénétrer dans l'ouest; ce n'est pas, dit-il, à cause de leur race, mais parce qu'ils ne pouvaient remplir toutes les conditions exigées des immigrants au Canada. "Ceux, ajoute-t-il, qui sont en règle avec nos lois d'immigration, il nous faudra bien les accueillir." Il ne semble guère enthousiaste à ce propos, non plus que personne, à la Chambre. M. McCoig, qui ont pris la part de ces nègres canadiens agissant plus par souci de se ménager les bonnes grâces des votants noirs de leurs comtés, que par esprit de philanthropie. "L'intérêt est la mesure des actions," écrivait-il, à les entendre, notre ancien professeur de droit civil.

II

Et la réciprocité? On n'en parle guère, de ce temps-ci. Cet après-midi, M. Monk demande à M. Laurier: "Nous n'entendons pas parler de l'entente Taft-Fielding. Que devient-elle? Le gouvernement a-t-il classé cette affaire?" M. Laurier, diplomate, répond sans se compromettre: "Nous en parlerons quand l'année fiscale présente (1910-1911) sera close. D'ici là, nous voterons les crédits pour 1911-1912." "Ca n'est pas une réponse à ma question," remarque M. Monk. M. Laurier sourit et reste muet. Il n'entend pas dévoiler tout de suite ses projets futurs.

C'est si vrai, qu'il ne veut même pas en entendre parler présentement. M. Taylor, de New-Westminster, Colombie-Anglaise, en a fait l'expérience, cet après-midi. La Chambre venait de se former en comité des subsides; M. Taylor se lève et veut commencer à lire une liasse de télégrammes et de lettres venus de ses électeurs. M. Fielding intervient et l'en empêche; il devine que tout cela se rapporte à la réciprocité. M. Taylor ne nie pas, mais persiste, et invoque les précédents créés par M. Paterson lui-même. Le président de la Chambre semble favorable à la prétention de M. Fielding. "La Chambre a entendu lire déjà un grand nombre de documents semblables, elle pourrait bien prendre connaissance de ceux-ci," proteste M. Burrell. "Attendez que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, dit M. Laurier, vous nous lirez cela alors." "Qu'est-ce que nous allons faire entretemps des protestations que nous recevons de nos électeurs?" s'enquiert M. Blain. "Gardez-les quelques jours encore," dit M. Laurier, "ou si vos électeurs sont pressés, qu'ils protestent au moyen de requêtes dont nous pourrions prendre connaissance chaque jour. Autrement, lettres et télégrammes nous font perdre du temps." "Mais perdre du temps, oui, ou perdre du temps au comité des subsides, c'est la même chose," répond M. R. L. Borden. "Non, riposte M. Laurier, à l'heure actuelle vous nous feriez perdre l'occasion d'obtenir des crédits, et au comité des Voies et Moyens vous avez toute liberté." Sur décision du président de la Chambre, M. Taylor rentre bien malgré lui, ses documents dans sa poche. M. R. L. Borden fait un geste d'ennui, et M. Laurier a l'air content d'un homme qui vient d'éviter une ondee ennuyeuse.

III

Au comité d'enquête Lanctôt, M. McDougall, l'avocat de M. Blondin, vient de faire entendre ses derniers témoins, pour l'heure actuelle. Leurs dépositions, prises dans l'ensemble, démontrent que M. Lanctôt a commis un acte irrégulier, et illégal, même s'il a prétendu plus tard lui donner une apparence de légalité, en remboursant à l'Etat le coût des matériaux et du travail des peintres employés à peindre sa maison. Elles prouvent aussi comme quoi, nous l'avons déjà fait remarquer à maintes reprises, toute cette entreprise s'est faite sans numéro d'ordre, et hors la connaissance des autorités du ministère de la navigation à Sorel.

Les ministériels ont, ce matin, tenté une diversion, et lancé ce qu'ils appellent une "bombe". Toute cette affaire est, à leur dire, le résultat d'une tentative de chantage. L'auteur en serait un nommé Lamoureux, entrepreneur de Sorel, désireux d'obtenir de M. Brodeur, par l'entremise du député Lanctôt, une commande de machines, à lui promise par le ministre de la navigation. "Si le ministre refuse de m'accorder ce que je lui demande, aurait écrit le 23 novembre, Lamoureux à Lanctôt,—après m'avoir fait des promesses et avoir entendu ce qu'il m'a dit, s'il refuse, dis-je, je dois te déclarer, mon cher

Chez les étudiants en médecine

Hier soir, à 5 heures, à l'Université Laval, Faculté de Médecine, avait lieu la mise en nomination des candidats pour les prochaines élections. Celles d'ici et quinze jours, furent annulées pour cause d'irrégularités. Tout est dû à reprendre.

Se présentent: A la présidence: M. O. Francoeur, D. Beaujé; à la vice-présidence: M. J. Thibault; élu par acclamation; au secrétariat: MM. Gustave Lacasse, René Laporte; conseiller 1^{er} année: A. Vasseur, E. Brant; conseiller 2^e année: C. Gaudet, R. Brant; conseiller de 3^e année, Fernand Perras, élu par acclamation; conseiller 4^e année: E. Castonguay, A. Charbon, S. Janelle; maître de chapelle: Emery Lalonde, par acclamation; porte-drapeau: E. Godin, par acclamation; président des élections: Geo. E. Clark; secrétaire: Ed. Chas. Lamarche.

On demande des élections

Toronto, 24. — Quelques conservateurs sont à préparer une assemblée à la salle Saint-Georges, ce jeudi soir, afin de demander à Lord Grey, de dissoudre le parlement et de le forcer à faire une élection plutôt que de permettre l'adoption du traité de réciprocité.

On repince un briseur de banque

Les agents de la Sûreté McCann, Cowan et Laberge ont mis le grappin sur Jim O'Rourke, un évadé de la prison de Sherbrooke. O'Rourke est accusé d'avoir fait sauter la banque Eastern Townships à Danville. Il a été arrêté dans une maison de la rue Hermine et le chef McCaskill l'a conduit à la prison de Sherbrooke où il a été écroué de nouveau.

Lanctôt, que je serai dans l'obligation d'attaquer rudement et de mettre à jour des choses qui me répugnent; ma détermination est à son comble, quelles qu'en soient les conséquences.

De cette lettre, certains ministériels infèrent que M. Blondin se serait fait le complice d'un acte de chantage, en dénonçant M. Lanctôt dans les circonstances que l'on sait. Nul d'entre eux n'étaye cette assertion de textes, de faits et de dépositions probantes. Nous raconterons peut-être un bon jour certains dessous de cette affaire Lanctôt, de nature à prouver au contraire—il est inutile de le faire présentement, puisque les ministériels ne présentent pas leur accusation,—comme quoi M. Blondin s'est conduit avec toute la meilleure foi possible, en cette circonstance. Encore un coup, la rumeur d'une conspiration trahie contre M. Lanctôt par ses collègues de la gauche est risible.

Notons au reste que, le 18 janvier dernier, M. Laurier lui-même dans une lettre à M. Albert Thibodeau, de Sorel, un ministériel avoué, lui disait à propos de l'entreprise Lanctôt, portée à la connaissance du premier ministre par Thibodeau lui-même "dans l'intérêt de mon parti," écrivait celui-ci: "J'ai l'honneur de vous informer que, s'il y a eu des méfaits commis à Sorel, ce n'est pas l'intention du gouvernement de les empêcher d'être connus du public, au contraire. Si vous ou quelqu'autre avez des informations à donner sur ce qui se passe, toute la latitude vous sera donnée de mettre les faits publics comme vous l'entendrez."

On aurait mauvaise grâce, après ces paroles de M. Laurier lui-même, de reprocher à M. Blondin d'avoir demandé l'enquête actuelle.

Citons, comme mot de la fin, ce cri du cœur d'un ministériel en colère, à l'enquête, aujourd'hui: "Ce maudit Blondin-là, si on pouvait donc faire une motion pour le... hors de la Chambre, une fois!"



A la Chambre du Sénat

Séant, le 23 mars 1911.

Les bills suivants subissent leur troisième lecture.

Bill concernant le changement de nom de la Compagnie National Weekly Indemnity en celui de The Merchants and Employers Guarantee and Accident.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer International Traction Railway tel qu'amendé.

Le rapport du comité des divoices recommandant la demande de Walter E. Kirkland, est adopté.

Sur proposition pour la deuxième lecture du bill concernant la journée de huit heures pour les Travaux Publics, le sénateur Campbell déclare qu'il consentirait à cette proposition pourvu que le bill soit envoyé devant un comité spécial. Il ajoute que ce projet de loi n'affecte guère l'intérêt des ouvriers de Toronto et des autres villes où la journée de huit heures est en vigueur grâce aux unions ouvrières.

Le sénateur McDonald croit que ce projet pourrait être intitulé "bill pour protéger le gouvernement et les entrepreneurs contre les ouvriers".

Le sénateur McMillan est opposé au principe de ce bill, lequel, dit-il, comporte une augmentation du coût des travaux publics; et de plus, il ne voit pas pourquoi on ferait de différence entre les employés des travaux publics et les autres. Bref, ce projet est contraire aux meilleurs intérêts du pays.

Sir Mackenzie Bowell est opposé au principe du projet, mais il n'a aucune objection à ce que celui-ci soit référé à un comité spécial. Le sénateur Power, qui parle dans le même sens, et il ajoute que le projet est inconstitutionnel et qu'il comporte une atteinte à l'autonomie provinciale.

Le sénateur Béique est aussi de cet avis, et il croit que la difficulté pourrait être contournée en appliquant l'article de la loi concernant les egges des employés aux travaux publics.

Le sénateur Dandurand croit que le projet devrait être soumis à un comité, et il ajoute que le parlement doit posséder le droit de spécifier les termes des contrats pour les travaux publics.

Le débat est ajourné sur proposition du sénateur Casgrain.

Le bill du sénateur Casgrain amendé la loi des chemins de fer de façon à ce que les employés soient payés tous les quinze jours, subit sa deuxième lecture et est envoyé devant le comité des chemins de fer.

Le Sénat est ajourné à vendredi après-midi.

Une heure amusante

Il s'est passé hier après-midi, une petite scène typique à laquelle la Commission des Incendies, M. Roosevelt Latulippe président lorsqu'un juif russe du nom d'Isidor Schwartz se présenta pour réclamer des dommages au montant de \$405.

Schwartz est tailleur de son métier. Le feu a détruit son établissement au No 37 rue Napoleon. Le plaignant a incontestablement fourni toutes les évidences possibles; mais son langage laissait tellement à désirer tant au point de vue du russe que de l'anglais, qu'il fut presque impossible de le comprendre. Il s'en est suivi une cacophonie indescriptible et les auditeurs se sont bien amusés.

PETITES ANNONCES

LOGEMENT A LOUER
No 129 rue Saint-Pierre, près Mont-Royal, un beau plain-pied, 6 pièces, en bon état, fournaise à eau chaude, loyer modéré. S'adresser Z. Mayrand, 1131 Saint-Denis.

HOMMES
Hommes ambitieux et énergiques demandés. Pouvant gagner de \$50,00 à \$100,00 par semaine. Expérience pas nécessaire. S'adresser à casier 160 "Le Devoir". 69-6

FORGERON
On demande immédiatement bon forgeron, avec petit capital, pour partir boutique de forge à Montréal-Est. S'adresser à Joseph Versailles, 99 rue Saint-Jacques, Montréal. 69-6

AVIS
Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission de faire le commerce de bouillottes, foin et grain, sur le lot numéro 151 rue Saint-Hubert et arrière 152 rue de Fleurimont, du quartier Saint-Denis. P. SAINT-DENIS ET CIE, No 2182, rue Saint-Hubert. — Montréal, 24 mars, 1911.

Commission Royale
Winnipeg, 24. — Le gouvernement du Manitoba a nommé une commission royale composée du juge Myers, Loch et Prud'homme pour faire enquête sur les accusations faites au sujet de la réserve Saint-Pierre, qui a été abandonnée par les Indiens.

Officiers blessés
Cobalt, Ont., 24. — J.-L. Englehart, président de la commission du Développement et Nord Ontario, Fred Davis, le surintendant Black et M. Young, chef de section ont été blessés dans un accident de voiture hier, les chevaux ayant pris le mors aux dents. Heureusement, les blessures ne sont pas graves.

Grevolla subira la peine capitale

L'ASSASSIN DE CHINE ACCEPTÉ LE VERDICT SANS BRONCHER.

Francesco Grevolla a été condamné à subir la peine capitale hier l'après-midi, pour le meurtre de son compatriote Giuseppe China.

Les jurés délibèrent pendant dix minutes, unanimement, ils rendirent le verdict ci-dessus. Le juge Lavigne suivant l'usage, prononça la sentence sans trêve. Après s'être coiffé de son tricorne comme le veut la loi, le président du tribunal s'exprima en ces termes:

"Vous avez été trouvé coupable par douze de vos pairs, d'avoir malicieusement causé la mort de Giuseppe China, et il est de mon devoir de prononcer la sentence."

"Vous serez ramené à la prison commune d'ici vous serez conduit le 26 mai 1911 au lieu d'exécution, où vous serez pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'en suive et que Dieu ait pitié de votre âme."

L'interprète Vignolo traduisit cette sentence au prévenu en italien, et celui-ci accepta son arrêt de mort sans broncher et sans défailir. On lui demanda s'il avait quelque chose à dire et, imperturbable, Grevolla répond:

"Puisque c'est la décision du savant juge il n'y a autre chose à faire pour moi que d'embrasser la mort."

Ce à quoi l'honorable juge, très ému répliqua:

"Je n'ai pas de discrétion à exercer, j'ai suivi la loi qui m'oblige à remplir le pénible devoir qui m'incombe."

Et les gardes amenèrent le malheureux à la prison où il sera détenu jusqu'au jour où il devra payer sa dette à la société.

Grevolla avait assassiné China au cours d'une bagarre entre italiens, dans une maison de la rue Richmond, le 24 avril dernier et s'était enfui. La victime transportée à l'hôpital désigna son meurtrier dans une déposition "ante mortem" qu'il donna au magistrat chargé de l'affaire. Dans le cours de l'enquête Grevolla fut arrêté à Montréal sur les informations reçues d'un nommé John Orlander lequel tomba à son tour le 21 janvier sous la balle d'un de ses compatriotes qui était demeuré introuvable. On a supposé et on croit encore que Orlander a été tué parce qu'il avait fait des révélations au sujet de Grevolla.

C'est Me McAvoy qui était chargé de la défense de l'assassin.

Cette affaire des oeufs gatés

On a terminé hier, devant le juge Weir l'enquête sur la fameuse affaire des oeufs gatés. Les témoignages furent bien difficiles à comprendre pour le commun des mortels car ils consistaient en analyses chimiques, et les formules employées sont plutôt ingrates à saisir par celui qui n'en a pas déjà un aperçu. Des experts aidèrent les avocats en cette cause qu'on termina qu'il y a eu un entrepôt pour \$80,000 d'oeufs en conserve.

En faveur de la Réciprocité

Frédéricton, N.-B., 24. — L'honorable C. W. Robinson, chef de l'opposition à la législature du Nouveau-Brunswick, a proposé aujourd'hui, la résolution suivante:

"Que cette chambre désire saisir cette opportunité de manifester son opinion que la ratification du traité de réciprocité, actuellement devant le Parlement, sera d'un grand avantage pour la prospérité de la population de cette province, et

"Qu'il soit résolu qu'il soit désiré que le tarif préférentiel envers l'Angleterre soit augmenté de 50 pour cent."

Les étudiants paieront \$1300

M. Walker, propriétaire du service de voiture à la gare Viger, réclame \$1,300 aux étudiants de McGill pour la fameuse sortie qu'ils ont faite cette semaine lors de la démonstration St-Six.

La voiture de M. Walker qui portait M. Sifton a été brûlée par les étudiants et comme elle est difficile à remplacer, il faudra attendre trois mois pendant lesquels M. Walker dit qu'il perdra \$400 en plus de la valeur de la voiture.

Les meurtres grévistes

Cincinnati, Ohio., 24. — Le deuxième meurtre de la grève des chauffeurs de Cincinnati, Nouvelle-Orléans et Texas Pacific a été commis à Helenwood, Tennessee, C. B. Street, un briseur de grève, a été tué d'un coup de feu tiré par un inconnu caché dans un buisson.

Commission Royale

Winnipeg, 24. — Le gouvernement du Manitoba a nommé une commission royale composée du juge Myers, Loch et Prud'homme pour faire enquête sur les accusations faites au sujet de la réserve Saint-Pierre, qui a été abandonnée par les Indiens.

Officiers blessés

Cobalt, Ont., 24. — J.-L. Englehart, président de la commission du Développement et Nord Ontario, Fred Davis, le surintendant Black et M. Young, chef de section ont été blessés dans un accident de voiture hier, les chevaux ayant pris le mors aux dents. Heureusement, les blessures ne sont pas graves.

PETITES ANNONCES

AGENTS FINANCIERS
PANNETON & GARIEPY, agents financiers, 30 Saint-Jacques. Edifice Trust & Loan, Main 1002. — Prêts d'argent sur hypothèque, achat de billets, créances, assurances. Règlements de successions.

AUX ELECTRICIENS
Achetez vos rosètes (bloques) pour fixures électriques, chez P. DUFUY, menuisier-tourneur, 257 Saint-Timothée. Vous serez bien servi et promptement. 45-26.

MEDECIN DEMANDE
A la Présentation, un médecin trouverait à s'établir avantageusement. Population de la paroisse 1300 âmes. S'adresser à Casier 151. "Le Devoir". 64-jno.

MAISON A LOUER
577 Rivard, magnifique logement, 7 appartements très bien éclairés. Loyer \$18,00 par mois. S'adresser à 1171 St-Hubert, Tél. Saint-Louis 858.

A VENDRE
Magnifique Cottage, 2 étages, bois et briques, cave cimentée, 6 pieds de haut, système chauffage à eau chaude, terrain tout autour de la maison, terrain 59 pieds front avec bâtisse en arrière, écurie ou garage. S'adresser 1249 Berri.

A VENDRE OU A LOUER
A VENDRE OU A LOUER — Grand terrain sur la rue Sainte-Catherine Est, près Pathé, actuellement occupé par MM. J. T. Marchand et Cie, 98 pieds de front, rue Sainte-Catherine, 34,450 pieds en superficie. S'adresser à Jos. C. Beauchamp, 17 Côte de la Place d'Armes.

A VENDRE
Deux expressos à bon marché. Aussi un beau boghe, à siège presque neuf. S. ROBILLARD, Marché Saint-Jacques. Tél. Est, 737, ou le soir, Est, 5239.

A VENDRE A BON MARCHÉ
RESERVOIR A L'EAU, 14,000 gallons en pin de trois pouces, à sacrifice. National Cash Register, six tiroirs, à moitié prix. Balance comptable de Dayton, modèle précis. Ecritez à J. O. Montplaisir, Drummondville, Qué.

AUTOMOBILES A VENDRE
AGENCES 1911. — Hupmobile, 20 H.P. Cole, 30 H.P., Dominion, 33 H.P., 7 H.P., 7 places, 45 H.P., Westcott, 7 H.P., 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmon, 40 H.P., 7 modèles, toutes compétitions. Venez les voir au GARAGE GADBOIS, 316 Hôtel de Ville. Tél. Est 2171.

FERME A VENDRE
Sainte-Julie de Verchères — Propriété de 185 arpents — dont 115 arpents en culture et 70 arpents en bois — avec maison, granges, etc., à 3 milles du village. Le propriétaire vendrait aussi chevaux, vaches, et une "sacree" située à quelques arpents de la ferme. S'adresser à N. P. Lapierre, notaire, Sainte-Julie de Verchères, P.Q.

LOTS A VENDRE
Deux magnifiques lots, \$50,00 en bas du prix courant, à un prompt acheteur, H. POIRIER, 986 Saint-Denis, Tél. S. Louis, 1892.

REPARATIONS
de meubles de tout genre, rembourrés avec soie, velours, tapis, remis à neuf, \$1,00; plume désinfectée. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell, Est, 2075.

TERRAIN
A vendre, un beau terrain situé près de l'Eglise, à Bordeaux, grandeur 50 x 75. Place d'avenue vendra bon marché. S'adresser A.-D. DUPONT, 1970 Boulevard Saint-Laurent.

TERRAIN
Un beau terrain situé à Rosemont. S'adresser, 329 Beaubien.

AVIS PUBLIC
En vertu d'une autorisation de l'Honorable A. A. Brunet, juge de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, accorde le vingtième jour du mois de mars courant, mil neuf cent onze, sera le onzième jour d'avril mil neuf cent onze, à dix heures de l'avant-midi, vendu à l'enchère publique au bureau de Monsieur H. R. N. Viau, au no 43 de la rue Saint-Gabriel, dans la cité de Montréal, l'immeuble suivant: un lot de terre situé dans la Cité de Montréal, sur la rue Roy, près rue Saint-Augustin, connu et désigné sous le numéro huit cent quatre-vingt-trois (No 803) des plans et livra de renvoi officiels du cadastre du quartier Saint-Antoine, avec bâtisses dessus érigées, lequel immeuble dépend de la substitution créée par le testament de monsieur Vital Goulet, passé devant M^{re} J. E. O. Labadie, notaire, le trente janvier mil huit cent soixante, et le tout sujet aux conditions de vente qui seront là et alors établies et annoncées.

Daté à Montréal ce vingt-troisième jour de mars mil neuf cent onze.

A. G. NOISEUX, M.P.

MAISON A VENDRE
Sainte-Thérèse, comté de Champlain, maison à vendre, récemment construite, 30 x 36, à 150 pieds de l'église, 2 étages, avec dépendances. S'adresser à Narcisse Perron, marchand. 69-6

PROPRIETE A VENDRE
RUE CAZELAIS, près coin rue Chevand, maison moderne neuve, 3 étages, très bien louée, rapportant au-delà de 10 p.c. Conditions avantageuses. S'adresser au No 14 Irène, Saint-Henri. Tél. Westmount, 1204.

BEAU TERRAIN A VENDRE
50 x 100 à Bordeaux, sur la rue Roy, entre les rues Champlain et Salisbury. Vendra à la première offre raisonnable. ARTHUR VAILLANCOURT, 580 rue Saint-Paul. Téléphone, Main 907.

TERRE A VENDRE
LA CHANCE DE VOTRE VIE. — Une magnifique terre à vendre dans la meilleure partie de l'île de Montréal. S'adresser à JOSEPH VERRILLIERS, 99 rue Saint-Jacques, Montréal. 64-6.

A L'ISLET
A vendre ou à louer, une bonne maison sur le bord du fleuve, à quelques minutes de l'église, du couvent et du grand quai. Beau site. S'adresser par lettre à Casier 150, "Le Devoir", ou à Mlle S. Leclerc, L'Islet, Qué.

ARGENT A PRETER
AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous à M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis. Tél. Saint-Louis 1514.

CARTES POSTALES
Collecteur de cartes postales personnelles, cartes postales 12 cartes postales souvenirs, votre nom sur la liste, 10 cents pour un an. Post Card Union of Canada. A.-E. STILLWELL, Rougemont P. Q.

CADRES ET MIROIRS
1,500 cadres et miroirs de diverses dimensions seront vendus tel qu'annoncé dans nos vitrines. 55 Boulevard Saint-Laurent. Profitez de ce bas prix. Pour quelques jours seulement. La Cie Wislitzner Inc., gros et détail.

CHEVAUX FONDUS
Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Téléphone: Est 1306. Ouvrage garanti.

VOZRE CHEVAL BOITE-TIL ?
Serez-vous du "Horse Foot Remedy"? Satisfaction garantie. En vente chez Jos. Papineau, 1479 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 3860.

INGENIEUR
La Corporation de la Ville de Beauharnois demande un Ingénieur qualifié, pour faire fonctionner son aqeduc, du premier de Mai 1911.

PEDICURE SPECIALISTE
Dr L. de Limbourg, de Paris, 237 rue Saint-Denis. Pédiacre spécialiste attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal, traite toutes maladies de pieds, telles que cors, oignons, ongles incarnés, crevasses, etc., guérison garantie sans douleur.

FIN DE SESSION

L'enseignement technique. — Les chemins à barrière. — La prison de Montréal. — Au Conseil Législatif

Québec, 23. — La séance de cet après-midi s'ouvre sur la proposition de Sir Lomer Gouin que la Chambre concoure dans la résolution concernant l'école Technique de Québec.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Par ces résolutions le gouvernement demande l'autorisation de garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de \$500,000.00 au lieu de \$300,000.00 et à payer une somme annuelle de \$30,000 au lieu de \$10,000.00.

M. Patenaude blâme sévèrement le gouvernement d'avoir induit le peuple et la Chambre en erreur en disant que cette école ne coûterait que la somme de \$100,000.00, tandis que aujourd'hui on demande la petite augmentation de \$400,000.00. Le député de Laprarie se croit justifiable de présenter l'amendement suivant:

"Que tous les mots après 'que' dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Attendu que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 24, sanctionnée le 14 mars 1907, le gouvernement s'est fait autoriser à garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de \$100,000.00 pour l'établissement d'une école technique à Québec.

"Attendu que, par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, sanctionnée le 29 mai 1909, le gouvernement s'est fait autoriser à garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de \$300,000.00 au lieu de \$100,000.00 pour l'établissement de la dite école technique;

Attendu que le gouvernement demande maintenant l'autorisation de garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de \$500,000.00 au lieu de \$300,000.00 et à payer en sus une somme annuelle de \$30,000.00 au lieu de \$10,000.00 pour la même entreprise;

Cette Chambre regrette que le gouvernement l'ait induit en erreur, en 1907 et en 1909, sur le coût réel de cette entreprise, ou qu'il n'ait pas eu la précaution de se renseigner exactement lui-même avant d'agir.

Et, dans tous les cas, tout en se déclarant favorable à l'enseignement technique, cette chambre est d'avis que le gouvernement pourrait atteindre la fin qu'il se propose, sans charger autrement le crédit de la province et sans lui faire encourir une dépense extravagante."

Sir Lomer n'est pas du tout satisfait de cet amendement et répond au député de Laprarie que l'opposition ne devrait pas jeter de blâme sur le gouvernement lorsque ce dernier travaille dans l'intérêt de l'instruction des enfants du peuple.

Le chef de l'opposition est du même avis que le député de Laprarie et de plus il croit que le gouvernement ferait mieux de propager l'enseignement technique dans les différents centres de la province. Par conséquent il propose le sous-amendement suivant:

"Que tous les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement.

"Et si le gouvernement sacrifierait moins à l'idée d'élever de grosses bâtisses et de procurer de gros contrats aux entrepreneurs, il pourrait, avec le même capital de \$500,000.00 et la même allocation annuelle de \$30,000, assurer des écoles techniques de premier ordre, non seulement à la cité de Québec, mais à plusieurs autres centres industriels de cette province."

Le député de Jacques-Cartier, M. Cousineau, approuve le sous-amendement.

Il croit que le gouvernement devrait faire moins grand et construire un plus grand nombre d'écoles. On devrait en établir dans des centres industriels comme à Chicoutimi, Grand-Mère, Sherbrooke, etc. Tous les ouvriers n'ont pas le moyen d'envoyer leurs enfants dans les grandes villes. Surtout c'est un danger pour les jeunes. Ils se perdent bien plus dans les grands centres.

Le vote est pris et le sous-amendement Teller est rejeté par un vote de 22 contre 10. L'amendement du député de Laprarie subit le même sort et les résolutions sont adoptées.

LES CHEMINS A BARRIERE

Ensuite on passe à un sujet assez intéressant, surtout pour le député de Laval. Le gouvernement présente ses résolutions concernant les chemins à barrière.

M. Sauvé propose un amendement, secondé par M. Cousineau, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion:

"Mais tout en consentant à cette motion, cette Chambre invite le gouvernement à adopter sans délai les mesures nécessaires et à faire les démarches qu'il faut pour assurer aux gens

voyageant sur les chemins à barrière, en attendant l'abolition de toute barrière de péage, des billets aller et retour, bons pour 48 heures après leur émission, au lieu et place et pour le même prix que les billets aller et retour que délivrent actuellement les commissions de chemins à barrière."

Le député des Deux-Montagnes, en présentant sa motion, dit qu'il veut rendre justice surtout aux cultivateurs qui ne peuvent se rendre au marché et s'en retourner le même jour. Avec le système actuel on accorde des billets aller et retour, bons pour 24 heures, de sorte qu'il n'y a que les cultivateurs demeurant auprès des marchés qui peuvent en bénéficier, tandis que ceux qui en sont éloignés ne peuvent retourner que le lendemain. C'est une injustice, et il invite le gouvernement à la faire réparer en faisant accorder des billets bons pour 48 heures.

M. Taschereau, en réponse à M. Sauvé, dit que le gouvernement se propose de faire mieux encore que ce que demande l'honorable député. A la prochaine session on verra à ce que les commissions des barrières accordent non pas des billets bons pour 48 heures, mais des billets bons pour toujours. C'est-à-dire que le gouvernement laisse entrevoir, pour bientôt, l'abolition des barrières de péage.

Le chef de l'opposition en prenant la parole fait remarquer que le député de Laval est plus soucieux que d'habitude. Enfin, il va donc pouvoir se prononcer sur cette importante question des barrières de péage, lui qui a réussi à se faire élire deux fois dans son comté avec cette question.

Cette année, la Chambre était en droit de s'attendre à l'abolition de ces fameuses barrières, mais non, il paraît que c'est encore remis à la prochaine session. Cependant, il reste une espérance, ajoute le chef de l'opposition, le ministre des Travaux Publics vient de déclarer que le gouvernement au lieu d'accorder des billets de 48 heures, accordera des billets bons pour toujours. Il faut espérer que ce sera du vivant du député de Laval.

Au milieu des applaudissements de quelques membres de la droite et des rires de ceux de la gauche, le député de Laval, avec son air le plus digne se lève pour prendre la parole.

Il raconte à la Chambre, qui s'amuse, ce qu'il a fait et dit durant son élection contre l'ex-député de Laval. Il donne lecture de lettres à lui adressées par Sir Lomer Gouin et il fait l'éloge du régime Mercier, régime sous lequel il avait été question d'abolir les barrières de péage, mais sans résultat.

Le député de Laval termine en faisant une profession de foi entière en le gouvernement actuel. C'était le grand temps, car quelques-uns de ses amis prétendaient qu'il était à la veille de passer avec les nationalistes.

Après quelques mots de M. Plante, qui s'amuse aux dépens du député de Laval et de MM. Blouin et Cousineau, le vote est pris et la motion principale est adoptée par un vote de 50 contre 11.

La Chambre vote ensuite des Crédits, accordés aux fins de l'administration de la justice, pour un montant de \$456,735.00.

SEANCE DU SOIR

Par un vote de 14 à 20, la chambre refuse de concourir dans l'amendement du Conseil Législatif au bill de la cité de Québec à l'effet de retrancher du bill la clause 6 qui autorise la cité à subventionner la Cie du Parc Jacques-Cartier. L'opposition à cet amendement vient de M. Leclerc député de Québec-Centre.

M. Perron retire sa motion concernant la nomination de trois juges additionnels pour la Cour de Circuit à Montréal et la chambre reprend l'étude des crédits budgétaires.

M. Cousineau demande au gouvernement s'il n'a pas quelque projet concernant le service de l'enregistrement à Montréal, soit en divisant le bureau de Hochelaga et Jacques-Cartier ou en réunissant le service d'enregistrement de toute l'île de Montréal sous une seule direction.

Sir Lomer Gouin répond qu'il n'a pas encore pris de décision et qu'il est prêt à recevoir toutes les suggestions que l'on voudra bien lui faire.

UN INCIDENT

Au cours du débat sur la motion Bernard invitant le gouvernement à augmenter l'indemnité des jurés, le premier ministre s'est fait prendre de la belle façon. Voici l'intéressant dialogue:

L'hon. M. Gouin. — En présentant sa motion demandant l'augmentation

de l'indemnité des jurés, le député de Shefford a pensé évidemment aux élections. Il a voulu ajouter à son programme un article pour soulever les préjugés.

M. Sauvé. — L'honorable premier ministre voudrait-il nous dire, dans quelle année et dans quel mois le gouvernement a augmenté l'indemnité des jurés?

L'hon. M. Gouin. — C'est à la session de 1908, dans le mois d'avril.

M. Sauvé. — Et les élections ont eu lieu en mai?

L'hon. M. Gouin. — Il est vrai. (Rires) Mais, ajoute le premier ministre, nous n'avions en vue, nous, que l'intérêt public et non les élections. (Rires à gauche.)

AVIS IMPORTANT

M. Lafontaine, député de Maskinongé, donne avis ce soir qu'il proposera l'abolition du Conseil Législatif.

LA NOUVELLE PRISON

A onze heures M. Cousineau propose en amendement à la motion, que la chambre se forme en comité des subsides, que tous les mots après 'que', dans la motion principale, soient retranchés, et remplacés par les suivants:

"Attendu que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, sanctionnée le 14 mars 1907, cette législature a autorisé la construction d'une nouvelle prison à Bordeaux, dans le district de Montréal, et l'émission d'obligations au montant de \$750,000.00 pour les fins de cette entreprise;

"Attendu que par la loi 9 Edouard VII, chapitre 46, sanctionnée le 29 mai 1909, cette législature a amendé la loi précédente de manière à autoriser un emprunt de \$1,500,000.00 au lieu de \$750,000.00 pour la construction de la dite prison;

"Attendu que le gouvernement a dépensé jusqu'ici un montant de \$27,416.60 pour l'achat du terrain qu'il a de plus, chargé la société J. B. Fauzéz et Cie, de construire la nouvelle entreprise au montant de \$1,600,000.00;

"Attendu que le gouvernement a déclaré devant cette chambre, à la séance du 17 janvier 1911, — page 46 des procès-verbaux, — qu'il ne lui est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise;

"Attendu que les travaux de la dite prison sont loin d'être terminés, bien que le gouvernement ait déboursé un montant de \$1,586,398.98 jusqu'à la date du 14 janvier 1911;

"Attendu que le gouvernement n'a pas astreint les entrepreneurs à se conformer à toutes les conditions et obligations de leur contrat, ainsi que cela appert au dossier No 67, produit devant cette chambre au cours de la présente session;

"Attendu que la dépense relative à cette construction a pris et continue de prendre des proportions exagérées et voyablement alarmantes;

"Cette Chambre est d'avis que le gouvernement s'est montré extravagant dans cette entreprise, qu'il a fait du gaspillage des deniers publics et qu'il a méconnu les intérêts de la province."

M. Cousineau fait l'historique de cette construction. Elle est très intéressante et nous y reviendrons.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Le bill des Tramways de Montréal n'a pas eu de mesure à franchir la dernière étape qui lui restait au Conseil Législatif.

La seule question qui ait été soulevée lorsque ce bill est revenu devant le Conseil est celle du referendum. L'honorable M. Chapais a voulu, simplement pour la forme, proposer de nouveau le referendum qui avait déjà été repoussé si souvent aux diverses phases du bill. Il n'a pas tenu à demander le vote, ce qui est d'ailleurs parfaitement inutile. L'honorable M. Lanctôt a défendu de nouveau le bill qui, dit-il, est satisfaisant pour la cité comme pour la compagnie et qui sera la seule solution possible à l'épineuse question des tramways.

Le bill, a finalement subi sa troisième lecture et a pris le chemin de l'Assemblée Législative.

Les autres bills qui ont subi leur troisième lecture sont: Bill amendement la charte de la "Montreal Street Railway Co.", — avec amendement. Bill incorporant la "Development Co. of Canada".

Bill de la compagnie du Chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans, amendé de façon à ce que la compagnie ne puisse construire qu'un chemin de fer sur et autour de l'île d'Orléans qui devra être terminé dans dix ans.

Bill amendement la loi créant la commission des services d'utilité publique. Après quelques explications de l'honorable M. Pérodeau sur ce bill, l'honorable M. Chapais a tenu à faire remarquer que le gouvernement accente cette loi dans un sens dangereux en donnant à la Commission des pouvoirs trop considérables.

Le bill des rebouteurs n'est plus. Le Conseil Législatif l'a tué sans autre forme de procès. Quand l'honorable M. Champagne en a proposé la seconde lecture, l'honorable Dr Lanctôt en a proposé le renvoi à six mois. Il a demandé à ses collègues, pour l'honneur de sa profession et pour celui de la province de ne pas laisser passer un tel destin à donner du crédit aux charlatans qui remplissent nos hôpitaux de leurs victimes. Le promoteur du bill lui-même a paru convaincu, car le bill a été tué sans même qu'il eût été besoin de prendre le vote.

Prix Réduits par le G. T. R.

Le chemin de fer Grand Tronc vendra des billets de passage simples pour colons, en deuxième classe, via Chicago, pour Portland, Vancouver, Victoria et autres endroits de la côte nord du Pacifique, au prix spécialement réduit de \$47.50, ainsi que pour San Francisco, Los Angeles, San Diego et Mexico City, au prix réduit de \$49.00. Non jusqu'au 10 avril inclusivement. Pour plus amples détails, voyez l'annonce dans un autre page.

LES OUVRIERS ET LE BILL DU TRAMWAY

Les ouvriers de l'Est parlent surtout de la municipalisation du service des tramways. L'échevin Garceau énumère les avantages de la loi adoptée

Les ouvriers de la partie est avaient été convoqués hier soir à la salle Tremblay pour exprimer leurs opinions sur la question des Tramways. Comme d'habitude, les orateurs furent écoutés avec une grande attention et plusieurs fois longuement applaudis. L'assemblée était sous la présidence de M. Avila Tremblay et M. Jos. Ainey, M. G. Brunet, et l'échevin Garceau prirent la parole.

M. Ainey passe en revue les désavantages du bill tel qu'adopté par la chambre basse et démontre comment les véritables intérêts de la ville ont été peu sauvegardés.

Il énumère les vexations auxquelles sont soumis les voyageurs depuis très longtemps.

Le grand remède au mal, c'est, dit-il, la municipalisation. Il faut que nous l'obtenions tôt ou tard et nous l'aurons un jour, car les ouvriers le veulent.

Nous faisons mention des assemblées de protestations énergiques contre cette mesure qui nous paraît injuste.

Non, s'écrie M. Ainey, nous ne sommes pas des révolutionnaires, nous exécutons simplement notre droit de citoyens libres qui ne veulent pas qu'on leur enlève leurs libertés civiques.

M. G. Brunet, secrétaire correspondant du Conseil des Métiers et du Travail, parle ensuite longuement de la nécessité, de la possibilité et des immenses avantages de la municipalisation.

Le Bureau d'hygiène s'est décidé à rechercher les moyens de réduire le nombre des décès d'enfants. On attribue le chiffre élevé de la mortalité infantile à trois causes principales: le manque de connaissances hygiéniques de la part des mères, la surpopulation dans certains quartiers de la ville et la mauvaise qualité de la nourriture.

Les statistiques accusent que le chiffre de la mortalité infantile est à Montréal le plus élevé du continent, sinon du monde entier. Sur cent enfants, plus de vingt-cinq meurent avant l'âge de cinq ans.

Le Dr Louis Laberge, directeur du Bureau d'hygiène, est d'avis qu'on peut apporter un remède efficace à la situation. Il pourrait y avoir des établissements où l'on enseignerait aux mères les soins à donner aux enfants. Une institution de ce genre fonctionnerait en petit, dans la paroisse de l'Enfant-Jésus, et les résultats obtenus étonneraient les autres mères.

Dr Laberge est d'avis que plusieurs autres institutions de ce genre pourraient être établies dans tous les coins de la ville et donner d'aussi beaux résultats.

citoyens ont fait au bill dès le début avec le résultat que la loi a été rendue acceptable grâce à la motion Lapointe, qui, dans l'opinion du docteur Garceau, accorde une franchise à la Compagnie à la condition que la Ville passe un nouveau contrat avec celle-ci. L'orateur demande au public de s'en rapporter entièrement et avec confiance au Conseil de Ville qui, au cours des négociations demandera une réduction des prix de passage, un meilleur et plus équitable traitement des ouvriers, un plus fort pourcentage de revenus pour la ville et un meilleur service.

Quant à la municipalisation, M. Garceau croit que ce pourrait être une bonne chose peut-être; mais il n'est pas prêt à se prononcer sur sa possibilité à l'heure actuelle.

M. Garceau, en réponse à une demande de M. Brunet, prétend que la ville aura le droit de faire un contrat avec réserve de municipaliser le service à des époques déterminées par elle.

M. Brunet invite alors tous les assistants à venir signer la résolution qui sera présentée au Conseil et où l'on demande surtout la municipalisation. Tous se font un devoir d'apposer leurs noms au document.

Les signatures se multiplient sur les listes de protestation qui circulent parmi la classe ouvrière et qui seront envoyées au Conseil de Ville.

Samedi aura lieu une grande assemblée populaire à la salle du marché St-Jean-Baptiste, où adresseront la parole: MM. Joseph Ainey, Noël Leclaire, Gustave France, Narcisse Arcand, Ovi de Proulx, G. B. Brunet.

M. Henri Bourassa a été invité à cette assemblée.

LA MORTALITE INFANTILE

Le grand nombre des décès chez les enfants contraint l'administration à rechercher un remède à la situation

Voici un tableau, accusant le nombre des naissances et le chiffre de la mortalité infantile:

Année	Naiss. d'un an	Décès au-dessous de 1 an	Taux de mortalité par 1,000	Popul.
1884	6,728	1,641	243.35	162,959
1885	6,393	1,125	174.11	167,501
1886	8,326	1,821	218.71	183,504
1887	8,249	2,043	247.66	189,591
1888	8,658	2,236	258.24	201,741
1889	8,680	2,311	266.24	210,000
1890	8,672	1,985	228.66	216,300
1891	9,576	3,317	345.45	218,268
1892	9,454	3,239	342.40	224,816
1893	10,080	3,273	324.67	231,560
1894	10,714	2,820	263.20	247,748
1895	10,055	2,377	236.39	249,000
1896	9,592	2,074	216.22	256,464
1897	9,592	2,074	216.22	264,164
1898	9,433	2,507	265.16	272,089
1899	9,655	2,363	244.63	280,251
1900	9,892	2,977	300.87	288,659
1901	9,646	2,721	282.08	297,317
1902	9,907	2,561	258.50	277,829
1903	10,326	2,764	267.67	286,163
1904	10,691	2,418	225.44	288,748
1905	10,872	3,095	284.67	294,590
1906	13,094	3,549	270.28	350,538
1907	13,230	3,273	247.07	365,915
1908	14,606	3,787	259.27	388,000
1909	14,678	3,228	220.60	395,000
Moy.				
1904		2,571	253.82	

Les chiffres ci-dessus ne sont pas ceux de la population de la ville entière. Ils sont fournis par M. Ward, statisticien municipal, qui ajoute chaque année un léger pourcentage sur l'année précédente. Ils représentent simplement la population de l'ancienne ville, laissant ainsi de côté douze quartiers.

Les employés civiques à la Capitale

Ottawa, 24. — Le conseil de ville a approuvé la nouvelle échelle des salaires des employés civiques recommandée par le Bureau de Contrôle. Quelques échevins étaient d'avis de faire quelques modifications dans la recommandation des contrôleurs, mais comme il aurait fallu proposer un amendement qui n'aurait pu être adopté qu'au moyen des deux tiers du conseil, on a abandonné l'idée.

L'échevin H. S. Campbell désirait porter le salaire de M. Séguin, percepteur des taxes, de \$2,200 à \$2,500, mais sa proposition n'a pas été approuvée.

La nouvelle échelle des salaires accuse des augmentations dans tous les départements civiques. Les plus fortes augmentations sont celles de \$100, au sous-magistrat et de \$200 pour le chef des pompiers. Le salaire des pompiers est augmenté de \$50 par année, et le maximum sera atteint plus vite qu'au moment où l'augmentation annuelle était de \$25 par année. Les ouvriers de la corporation municipale recevront une augmentation de 10 p. c.

Au Conseil National des Femmes

Ottawa, 24. — Le Conseil National des Femmes a eu une longue séance hier, à laquelle on a discuté un bon nombre de sujets. Il a été décidé de demander à l'Association d'Exposition d'Ottawa de relever quelque peu le niveau du genre de représentations qu'on donne chaque année dans le "Midway" durant l'exposition. Il y a là des représentations parfois plus ou moins louches.

Il a été décidé également de demander la nomination d'une matrone qui aurait le soin des femmes et des filles qui sont en prison en attendant leurs procès. Le système actuel laisse beaucoup à désirer, et donne lieu à des histoires peu édifiantes.

Le Conseil a aussi décidé de demander à la compagnie des tramways, de prendre des mesures pour assurer aux jeunes filles qui voyagent seules à bord des tramways, plus de protection qu'elles n'en ont aujourd'hui.

Mort dans son lit

Hier on a transporté Joseph Marien, âgé de 64 ans, mort dans son lit. Marien était en pension au No 459 rue Saint-Christophe. Son corps fut transporté à la morgue; le coroner en disposera tout probablement car on croit que la mort est survenue à la suite d'une apoplexie.

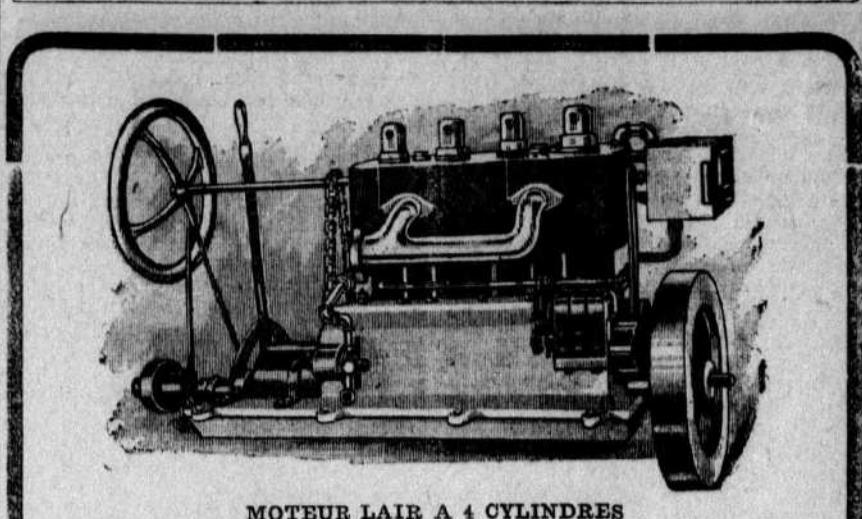
EXTRAIT DE MALT MILLER DE MILWAUKEE

DE MILWAUKEE

Pour les personnes faibles, les surmenés, les convalescents.

En vente partout.

LAPORTE, MARTIN & CIE., LIMITÉE, Agents. MONTREAL



Moteur "LAIR" POUR MARINE

MOTEUR LAIR A 4 CYLINDRES

Basé sur les meilleurs principes adoptés en Europe.

Le moteur Lair est reconnu le meilleur sur le marché par tous les connaisseurs qui l'emploient; il doit cette supériorité à sa grande économie et son étonnante simplicité.

Toutes ses pièces sont d'un accès facile, et au besoin peuvent être enlevées séparément sans en déranger d'autres.

Le régime de marche est silencieux et presque sans vibrations.

La mise en marche est simple et ne donne aucun raté.

Nos moteurs sont visibles à l'exposition d'automobiles.

Demandez notre dernier catalogue, VEENEZ A L'EXPOSITION, téléphonez E. 5508, ou venez à nos ateliers.

PAUL LAIR

149 RUE MOREAU MONTREAL

HOCHELAGA.

GANTS PERRIN

Vous ne courez aucun risque lorsque vous achetez une paire de GANTS PERRIN dont le nom est synonyme d'élégance, de confort, de durée, et constitue pour l'acheteur la meilleure des garanties.

QUARTIER LA FONTAINE

"Je n'ai rien à dire ni à reprocher à l'échevin Dubeau."

"L'Association des Citoyens de Montréal est composée de citoyens honnêtes que je respecte."

(Extrait du discours programme prononcé par M. Lavallée mardi soir devant les électeurs du quartier LaFontaine.)

L'Association des Citoyens de Montréal est du même avis, donc,

MARDI, LE 28 MARS

Votez pour le Docteur Dubeau

dont la candidature a l'appui de

L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE MONTREAL

Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE :

FACTUMS, BROCHURES, PROGRAMMES, TETES de LETTRES, CIRCULAIRES, ENVELOPPES, CARTES d'AFFAIRES, ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU "DEVOIR" 71a RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

QUARTIER LA FONTAINE

Candidat Populaire

L. A. LAVALLEE, C.R.

COMITE:

483 RUE ONTARIO EST

TEL. EST 1509

Votez pour celui qui s'est tant dévoué pour l'embellissement du quartier LaFontaine et qui a été l'initiateur du mouvement du "Plus grand Montréal." La ville de Montréal compte aujourd'hui parmi les plus grandes villes de l'univers par sa population.

ON VEUT LE REFERENDUM

Le Club Municipal se réunit hier soir et proteste contre l'attitude récente du maire et des échevins de Montréal, relativement au Bill des Tramways

Hier soir, à la salle Dumont, avait lieu une assemblée du Club Municipal pour protester contre la maladministration de la ville de Montréal et la passation du bill des tramways. L'assemblée était présidée par M. J. Brabant, qui avait à ses côtés M. Théodule Bergeron, 1er vice-président M. M. F. X. Girard, 2e vice-prés., M. John Dion, trésorier, M. Alf. Côté, secrétaire. On remarquait aussi un grand nombre de membres du club.

cette affaire. Le premier ministre de Québec a proposé l'adoption du bill et ses députés, pour la plupart, l'ont approuvé. Ils sont blâmables, censurables. Je proposerais, au contraire, qu'on envoyât des félicitations à M. Henri Bourassa et à ses semblables qui se sont montrés les véritables amis des ouvriers.

QU'ILS DEPOSENT LES ARMES

Le chef Campeau veut désarmer les étrangers dangereux, qui font fi des lois

Le chef Campeau, à la suite de nombreux meurtres ou tentatives de meurtre qui se commettent à Montréal, a décidé de se concerter avec le chef M. Caskill, de la Sûreté provinciale, au sujet des moyens à prendre pour circonscrire les personnes suspectes de la colonie italienne ou autre qui sèment le meurtre et le désordre dans la ville. Le chef Campeau est d'avis qu'on devrait poursuivre impitoyablement tous ceux qui sont pris portant sur eux des armes défendues. Les Italiens qui passent dans la rue armés de revolvers et de styles semblent attacher bien peu d'importance à la vie humaine, dit le chef Campeau, et avec eux il faut prendre les grands moyens.

Il ya deux ans, on a arrêté dans les rues toute une bande d'Italiens, qu'on a conduits au poste où l'on a trouvé des armes dangereuses sur plusieurs d'entre eux. Mais on n'a découvert bientôt que la loi n'autorisait pas la police à prendre de telles mesures, et l'on dut cesser les poursuites. Mais le chef Campeau espère convaincre Sir Lomer Gouin que la situation rend nécessaires de tels moyens, et qu'il lui accordera l'autorisation de sévir énergiquement.

A L'EXPOSITION D'AUTOMOBILES

Nos militaires, en grande tenue, visitent les autos et les engins de campagne. — Les aigrettes, les galons dorés et les élégantes rivalisent de chic.

NOMBREUSE ASSISTANCE

Séance du soir, clôture de l'Exposition. — Ce soir, réunion des Sociétés. — Programme

Nos militaires en grande tenue, ont visité l'exposition d'automobiles, hier soir. Naturellement, toute la haute société a tenu à accompagner officiers, lieutenants et sergents.

Le spectacle était des plus attrayants et les habits rouges jetaient ça et là leur éclat vif et mordant.

LES FRONTIÈRES DU MANITOBA

La Législature provinciale refuse, à l'unanimité, les offres du gouvernement fédéral

Winnipeg, 23 mars. — Le Législatif du Manitoba a voté hier, à l'unanimité une résolution proposée par le premier ministre, refusant l'offre du gouvernement fédéral, au sujet de la délimitation des frontières de la province.

En l'absence de M. Norris, chef de l'opposition, M. Winkler a secondé en son nom, la résolution.

Aux anciens du Collège Bourget

Nous sommes heureux d'annoncer une bonne nouvelle à tous les anciens élèves du Collège Bourget. Jusqu'ici la "Fête du Supérieur" on a réuni un grand nombre ; mais on voudrait avoir mieux encore. Dans ce but il s'est formé dernièrement un Comité pour jeter les bases d'une Association amicale de tous ceux qui ont passé à Bourget et que la Providence a dispersés par toute l'Amérique.

Les costumes du Roi d'Angleterre

Edouard VII, arbitre de la mode, portait souvent un costume plus de cinq ou six fois. Son successeur n'hésite pas à porter le même vêtement une cinquantaine de fois, ce qui n'est pas fait pour le rendre sympathique aux tailleurs du Royaume-Uni, ni à ceux de Paris.

Cette expédition en Nouvelle Guinée

Melbourne, 24 mars. — Dix-sept soldats indigènes, qui accompagnaient Stanforth Smith, l'ambassadeur anglais, dans son voyage d'exploration en Papouasie, se sont noyés dans la rivière Srickland.

Recette pratique

NETTOYAGE DES GANTS BLANCS GLACES. Frotter avec une flanelle douce sur une baguette à gants ou une vulgaire baguette à cerceau, toutes les parties sales du gant avec de l'essence minérale. Bien rincer les gants dans la même essence et les tordre dans un linge propre, pour en extraire le plus d'humidité possible.

Pour Dollard

Le comité Dollard accuse avec reconnaissance la résolution d'un chèque de \$25.00, souscription des dames de la congrégation et des élèves du couvent de Villa-Maria au monument des braves du Long-Sault.

Douze personnes dans un aéroplane

Paris, 24. — L'aviation se perfectionne toujours et est en train de devenir une chose pratique. Hier, le lieutenant Blyat a fait une envolée de trois milles à Douzy, ayant à bord de son biplan, 12 passagers.

Locomotive géante

La compagnie de chemin de fer Atchison, Topock & Santa Fe vient de terminer la construction de la plus grosse locomotive du monde. Cette locomotive est destinée à tirer les trains sur les pentes rapides de l'Arizona. La mesure est de cent vingt-cinq pieds de longueur. Comme la chaudière est très longue le machiniste se tiendra sur le tender placé à l'avant de la locomotive. L'huile servira de combustible, car il faudrait quatre chauffeurs très actifs pour maintenir dans la bouilloire la pression de deux cents livres forcées de la lourde machine. Dix roues motrices portent la locomotive dont le poids total est de trois cent soixante-quinze tonnes, ce qui donne en tout trente-six roues sous la locomotive et le tender.

Résolutions de sympathie

Le Bureau des Commissaires de la ville de Montréal a adopté hier une résolution de sympathie à l'occasion de la mort de Madame Noé Leclair, épouse de l'échevin.

Dessins de prince

Les grands dessins que poursuivent les Princes ne les empêchent pas de s'appliquer parfois à de petits dessins. Au cabinet des Estampes figure une collection d'œuvres de Princes et Princesses de la Maison de France, de M. Maurice Vitrac, bibliothécaire de la Nationale, décrit dans "From Paris".

Promotion dans la police

Le sergent John Collins de la police municipale, a été promu au grade de capitaine du poste de la Côte Saint-Paul. Il était auparavant au poste de Sainte-Cunégonde.

Thackeray gros mangeur

L'illustre romancier anglais Thackeray était un gros mangeur. Un jour, son jeune confrère Charlotte Brontë fut invité à dîner par leur commun éditeur, Smith, pour faire la connaissance de l'auteur de la "Foire aux Vanités".

Société d'une messe

Archevêché de Montréal, le 23 mars 1911. M. l'abbé Ambroise Dorion, curé de Notre-Dame-de-la-Grâce, décédé hier, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSÉ.

Guerre aux épingles à chapeau

Providence, R.-I., 24. — La croisade contre les trop longues épingles à chapeaux a gagné un nouvel adepte dans la personne de M. John B. Leclerc, député de Woonsocket. Celui-ci s'est fait blesser récemment par un de ces "harpons" et il est décidé à faire passer un bill pour réglementer la longueur de cet objet utile, peut-être, mais dangereux lorsqu'il est de trop grande dimension.

La Législature d'Ontario

LA PROROGATION AURA LIEU AUJOURD'HUI. Toronto, 24. — A trois heures aujourd'hui, aura lieu la prorogation des Chambres. Le lieutenant-gouverneur donnera son assentement à tous les bills passés durant la session.

Rotonde à Hintonburg

Le Pacifique-Canadien doit commencer tout prochainement la construction d'une rotonde en béton à Hintonburg, où l'on pourra placer seize locomotives. Les travaux coûteront soixante et dix mille piastres.

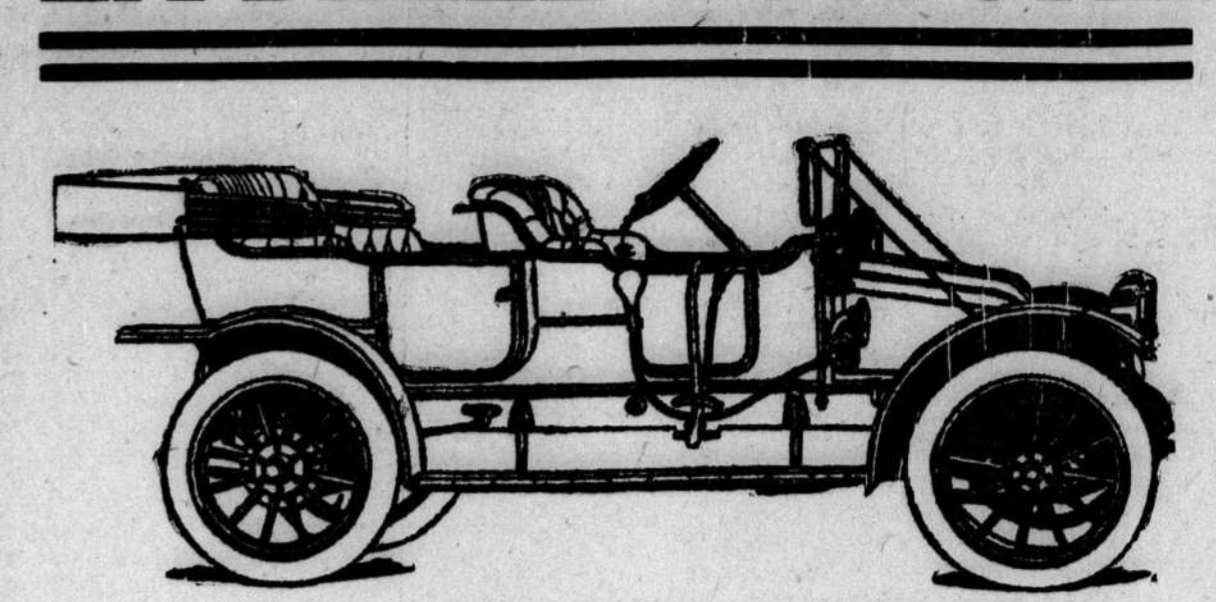
L'ouverture de la navigation

On croit à l'agence montrealaise du département de la navigation que l'ouverture de la saison sera cette année en retard de deux semaines sur l'année dernière. Le froid de ces jours derniers a fortement nu aux brise-glaces, et il est probable que les bateaux du gouvernement puissent remonter avant longtemps plus haut que les Trois-Rivières.

Entreprise d'un million

Toronto, 24. — Le Grand-Troucad commandé aux aciéries de Sydney 40,000 tonnes de rails pour renouveler 260 milles de voies dans l'Ontario occidental. Ce contrat vaut un million.

LA BELLE VOITURE



Voiture de Promenade Modèle Franklin "M"

"Une fois que l'on a la Franklin, on ne veut plus que celle-là"

Ces mots s'appliquent à tous les propriétaires d'une FRANKLIN. Et le nombre de ceux qui continuent à faire usage de la FRANKLIN d'année en année est plus considérable que le nombre de propriétaires de machines de n'importe quelle autre marque.

La raison de ce fait, c'est que les voitures FRANKLIN sont recommandables, confortables et économiques.

L'économie est une des caractéristiques que nous signalons. Le système de refroidissement par l'air est fourni en épargnant le poids d'un radiateur, de soupapes, de pièces d'ajustement, d'accessoires de plomberie et des complications de mécanisme qui en résultent. Cette diminution de poids épargne de la gazoline et de l'huile; et en même temps amoindrit l'effort des pneus en épargnant tout ennui.

La structure en bois de la FRANKLIN et ses ressorts elliptiques constituent les qualités mêmes d'une voiture de promenade.

Toutes les voitures FRANKLIN sont pourvues de pneus de grande dimension, et il arrive journellement de voir une voiture FRANKLIN rouler pendant toute une saison sans même recevoir une piqûre ou éprouver une perte d'air.

- Voiture de promenade, Modèle "G", 18 C. V. \$2,600
- Voiture de promenade, Modèle "M", 25 C. V. \$3,500
- Voiture de promenade, Modèle "D", 38 C. V. \$4,500
- Voiture de promenade, à 7 passagers, Modèle "H", 48 C. V. 6 cylindres \$6,000

Des modèles de ces voitures sont exhibés à l'exposition de Voitures et de Bateaux Automobiles de Montréal à la Salle de Manège, rue Craig, cette semaine.

THE MOTOR IMPORT Co. OF CANADA, LIMITED

Autrefois, The Wilson Bros. Motor Company Limited

ENTREPOTS: Edifice du Forum, angle de la rue Ste-Catherine et de l'ave. Atwater, Montréal, P. Q.

Tél. Up. 2600.—Raccordement Privé.

Pour vos ouvrages de ville

PROGRAMMES, CIRCULAIRES, FACTUMS, etc., adressez-vous aux bureaux du "DEVOIR" 71a rue Saint-Jacques, Montréal.

Le trust du remorquage

Buffalo, 24. — Depuis que la Great Lakes Towing Co., a détruit la concurrence de toutes les autres compagnies de remorquage, dans le port de Buffalo, les taux ont augmenté de 150 pour cent, selon F. Lautenslager, administrateur de la compagnie. L'enquête de la commission contre les trusts a recueilli des documents qui entraînent la dissolution de la combinaison des Grands Lacs.

Lisez le NATIONALISTE de dimanche.

LA VIE SPORTIVE

LE BANQUET DU MONTAGNARD

M. Paul-Emile Lamarche présente de jolis cadeaux

Le Montagnard, sous la présidence de M. Paul-Emile Lamarche, le sportsman connu, donnait hier soir au Riendeau, son banquet annuel.

On remarquait autour des tables garnies de fleurs, le représentant du maire Guerin, l'échevin U. H. Dandurand, M. Ludger Gravel, un bienfait du club, le Dr Ledoux, du club de la Tuque Rouge et de nombreux délégués de différents clubs frères.

Hier soir, comme toujours, le banquet du Montagnard fut un succès. Avant de proposer les différentes santés, l'actif et dévoué président, M. Paul-Emile Lamarche, présenta à M. et Mme Ludger Gravel, une superbe photographie du Chalet de Saint-Casut dans lequel les membres du Montagnard furent si cordialement reçus l'été dernier, par M. et Mme Gravel.

Au Dr Ledoux, M. Lamarche a également offert une reproduction—aquaselle—du Chalet de la Tuque Rouge, à Sherbrooke, délicat dessin de l'ami Richard.

M. Gravel et Ledoux remercièrent en termes choisis M. Lamarche et le Montagnard de ces souvenirs précieux, puis le président proposa la liste des santés suivantes: le Roi, le Montagnard, nos Hôtes, les Clubs frères, les Vétérans, les Dames, la Presse, U. H. Dandurand, Petch, Decelles, Martel, Dugal, Olivier, Germeau, Cabana, Lespérance, Therrien, Dion, Précourt et Biron répondirent.

Nous avons noté parmi l'assistance: MM. P. E. Lamarche, président du Montagnard; A. E. Olivier, et J. O. Ledoux, de la Tuque Rouge, de Sherbrooke; M. le procureur U. H. Dandurand; B. Dugal et Poulin, de la Tuque Rouge; D. Paquette, J. Barrette, M. W. N. Petch, de l'Union Canadienne; A. Meunier, M. Valiquette, L. E. Desguise, L. Moncel, J. D. Perreault, Le Cours, J. Gravel, A. Bourbonnière, E. Germeau, A. E. Robitaille, de Lowell, Mass.; P. Sauvage, T. Routhier, J. R. Lesage, J. Chénier, A. Chagnon, E. Bernier, J. Decelles, A. D. Decelles, E. E. Dion, du Zouave, de Québec; M. Biron, président du Saint-François, de Sherbrooke; M. E. Précourt, etc.

Le Montagnard est un modèle, comme club de rapatriés, une association composée d'amateurs choisis et distingués.

Cette année, M. Lamarche, en passant à la présidence, a donné à ce corps sportif un lustre nouveau et la dernière saison a été, grâce à son esprit conciliateur, à son énergie inépuisable, une des plus brillantes. Et tiens à l'en féliciter publiquement au nom des sportsmen qui ont l'avantage de le connaître.

Le comité de réception avait invité les journaux français de Montréal, à l'exception du "Nationaliste" et du "Bulletin". Pour "Baptiste Canayen", le président lui envoya une carte personnelle. Mes remerciements.

B. C.

Base - Ball

DANS LA LIGUE DE LA CITE

Pour prouver de son attachement au sport que défend et pousse de l'avant un groupe de sportsmen canadiens-français, le Club Athlétique Canadien, par l'entremise de MM. Kendall et Ledoux, a refusé d'enregistrer son club de baseball dans la Ligue de la Cité dont M. E. C. St-Père est président, pour s'allier à une ligue en formation et qui lui fera concurrence.

C'est un fait à noter en passant et qui aura son importance en temps et lieu.

NOUVELLE LIGUE CANADIENNE

Nelson, Ont., 24.—Hier soir, Thomas Nelson a été élu trésorier et M. Robinson de Hamilton, secrétaire d'une nouvelle ligue de base-ball qui s'ouvrira le 16 avril et se terminera le 9 septembre. Six clubs en feront partie. Les joueurs ne pourront pas recevoir un salaire plus élevé que \$1,200 pour une saison et une amende de \$150 sera payable pour infraction à cette règle. Une garantie de \$250 sera déposée par chaque club d'ici l'ouverture et une de \$25 pour amende sur les joueurs, durant la saison.

Le calendrier des parties sera fait par MM. Costello, de Berlin; Robinson, de Hamilton; Walsh, de Brantford. Ces messieurs se réuniront à London le 11 avril. Guelph n'était pas représenté.

ST-DENIS B.C.

Leonard	93	76	96	265
Van der Hayden	131	126	377	634
Ray	104	109	50	284
Pujas	116	121	144	381
Chirant	119	136	197	352
Lessard	82	101	123	306

Total général de la partie pour le St-Denis B.C. — 1965.

B. C. B. C.

Ribaume	97	99	100	296
Dacier	107	117	158	382
Barbot	98	106	112	316
Hurteau	146	201	160	507
Brisebois	132	108	156	396

Total général pour le B.C.B.C. — 2286.

Les Quilles

HIER SOIR, M. Morrison a fait un top-score de 269 points. C'est une série très élevée pour un amateur. Sommaire:

SERIES INDIVIDUELLES (Ouvertes)

U. Sutherland	563
L. Viau	514
N. Labelle	524
M. Morrison	519
W. A. Beyson	525
A. E. Turgeon	612
E. H. Quinn	633

SERIES INDIVIDUELLES (Novices)

J. Currie	453
-----------	-----

SERIES DOUBLES (Ouvertes)

H. Besner et C. Griffith	1012
--------------------------	------

SERIES SIMPLES (Ouvertes)

R. C. Bach	231
A. G. R. Darling	234 217
A. Bryson	236 254
H. Besner	206
N. Labelle	215 219 204
E. H. Quinn	214 216 206...211
A. Josin	210
A. E. Turgeon	207 212
M. Morrison	209 212 236 269
J. Sutherland	229
F. Whittet	201
H. Besner	218

EQUIPE DE 5 HOMMES

Elks Club No 1	540
A. G. Clarke	146 180 194—510
E. H. Bourdon	180 191 184—555

La course à pieds

MICHEL THOMAS CRAINT FABRE

Charlottetown, 1 du P. E., 24.—Michel Thomas, le rapide coureur indien de la tribu des Micmacs, est parti aujourd'hui pour Boston, où il s'entraînera pour le Marathon du 19 avril. Comme Fred Cameron, le vainqueur de l'an dernier, Thomas courra ce jour-là son premier Marathon. Sa spécialité est de courir dix milles, mais tous ses amis considèrent que les 25 milles ne seront pas un obstacle insurmontable pour lui. Très intelligent et vaillant, comme tous ceux de sa race, Thomas s'est fait donner des tuyaux sur les meilleurs hommes qu'il aura à rencontrer, dans cette grande épreuve. Corkery, de Toronto; Fabre, du National, de Montréal; et Demar, de Dorchester sont les trois rivaux qu'il semble redouter le plus.

Le Turf

JACKSONVILLE, 24.—Descomets a, en core une fois, eu raison de son champ. My Gal Eagle Bird et Grecian Bend ont fait bonne figure. Sommaire:

1ère course, chevaux de 2 ans, 4 1/2 furlongs.—1. Irish Town, 112; Goose, 7 à 2 7/8 à 5 7/8 à 10; 20. Tilford Thomas,

sidèrent que la fermeture de ces hippodromes causera une perte annuelle de \$20,000,000.

Voici la valeur totale des pistes fermées par les lois draconiennes de l'ancien gouverneur Hughes:

Belmont Park	\$2,500,000
Sheepshead Bay	2,500,000
Brooklyn	1,500,000
Jamaica	1,000,000
Brighton Beach	2,000,000
Empire City	1,000,000
Aqueduct	1,000,000
Saratoga	1,000,000

Readville et M. Welch

UNE OPPOSITION INSOUTENABLE

Boston, Mass., 24.—M. Andy Welch, le propriétaire des pistes de Readville et de Charter Oak Park, a fait aujourd'hui une déclaration sensationnelle, en annonçant que le trot et l'amble ne seront bientôt plus en honneur sur les pistes de Readville, Hartford, Buffalo et Syracuse, si les turfmen n'avisent immédiatement aux moyens à prendre pour faire tolérer les paris sur les hippodromes.

De retour d'un voyage dans l'Ouest, où il a lui-même les paris, M. Welch déclare que Columbus et les autres villes également favorisées, feront une opposition minutieuse aux hippodromes de l'Est.

Le Hockey

LE STANSTEAD DÉFAIT

Sherbrooke, 24.—Spécial au "Devoir".—Le Victoria a défait le Stanstead hier soir par un score de 4 à 3 après une partie contestée et très dure. C'était la seconde partie de la série et le championnat nous reste par les points 10 à 7.

Le Victoria était champion de la Ligue Bedford et le Stanstead réclamait le championnat de l'E. T.

SOMMAIRE

Victoria	Buts	Stanstead	Daily
Cork	Lang	Converts	Taylor
Moore	Rover	Converts	Bassett
Atto	Maguire	Centre	Lacasse
J. Welland	Maguire	Centre	Young
Moore	Moore	Droite	Séguin

Arbitre: G. Wiggett.

La crosse à Cornwall

A PROPOS D'AMENDEMENTS

Cornwall, 24.—Spécial.—A une assemblée spéciale du Club de crosse Cornwall, tenue hier soir, John C. Broderick a été élu membre du comité.

Plusieurs amendements à la constitution ont été discutés dont deux à savoir: 1. La nomination des officiers. Avis sera envoyé à qui de droit.

Des résolutions furent adoptées favorisant les capitaines sur le champ de crosse et demandant de réduire le nombre des joueurs de 12 à 10. Ces deux mesures sont soutenues par le Cornwall à l'assemblée de la ligue.

La question des recettes — 60-40 p. c. — a été discutée et le Cornwall soutiendra probablement cette mesure.

Flying Fox

LES GRANDES COURSES

Dernièrement j'annonçais ici même la mort prématurée de Flying Fox, cet étalon qui avait été payé \$200,000, qui gagnait au trot et au galop sur les différentes pistes d'Europe. Nous donnons ci-après la liste de quelques-uns de ses concurrents et les sommes qu'ils ont gagnées:

EN ANGLETERRE

Jinglass	12	11	1	\$280,675
Rock Sand	21	17	1	250,840
Bayardo	20	17	1	221,665
Sceptre	23	13	5	203,900
La Fleche	24	16	3	200,000
Donovan	21	18	2	178,779
Pretty Polly	21	22	2	159,965
Ayrshire	16	11	1	179,500
Persimmon	9	7	11	175,200
Orme	18	14	3	165,600

AUX ETATS-UNIS

Domino	25	19	2	193,550
Syonby	15	14	2	154,430
Colin	15	15		130,912
Colin	113	78	25	51,820

Départs — 1 2 3

Les hippodromes à New-York

40,000 EMPLOYES SUR LE PAVE

New-York, 23.—La dernière décision du Jockey Club de New-York, de ne pas organiser de courses pour l'été prochain forcera environ 1,000 chevaux à quitter l'entraînement et jettera environ 40,000 employés sur le pavé. Les grands turfmen locaux con-

Notes Sportives

Le championnat amateur de Boston pour les Etats-Unis, aura lieu à Boston les 10 et 11 avril prochains. Les règles de l'A.A.V. seront en vigueur.

Le département de l'Agriculture de Québec donnera \$500 de bonus au National Breeding Bureau, pour chaque cheval placé en cette province.

Le but du National Breeding Bureau est de travailler à la remonte de la cavalerie anglaise et canadienne, tout en améliorant la race chevaline en Canada.

M. Russell Bowie, l'arbitre de hockey bien connu se retire du sport, dégoûté de la façon cavalière du Wanderer à son endroit.

La rencontre des Wanderers-Ottawa attiré à Boston une très maigre assistance. La saison du hockey est finie ! ! !

Getch, a défait le grec Demetral, hier à Pueblo, Col. Première chute en 22 mts, 23 sec; seconde chute en 8 mts., 24 sec.

Pete Barnett, Kalls, Stagg, Fitzgerald et Danden sont attendus à Toronto où ils devront s'établir pour l'été.

Nick Carter et Art. Warwick n'iront pas dans l'Ouest.

Eugene Gauthier, jouera avec le "National" c'est entendu avec Con. Jones !

Lignori Laurin, le gérant du "Votivog", est à recruter une équipe qui fera voir "lours" à bien des concurrents.

Au Belmont Parc, cet année, les aéroplanes remplaceront les chevaux et les jockeys.

A Liverpool, hier, Zorgal a décroché la "Spring Cup" valant \$1,000. Sovereigns Fox conduisait. Les paris étaient de 100 à 8 contre Zorgal.

August Belmont, président du New-York Jockey Club vient d'envoyer ses courriers de deux ans en Angleterre.

Richard T. Nilson enverra ses chevaux en Canada. Ils seront au programme de Blue Bonnets.

Les chevaux coureurs de Samuel C. Hildroth figureront les uns en Europe, les autres en Canada. On verra peut-être Fitzherbert, Firestone, King James et quelques autres à l'œuvre ici même.

C.P.R. Express

MOINS DE QUATRE JOURS PAR

ST-JEAN, N. B. et LIVERPOOL

Empress of Britain . . . 24 mars

Lake Manitoba . . . 30 mars

Empress of Ireland . . . 31 mars

Empress of Ireland . . . 7 avril

TAUX.—Paquets Express, 1ère classe, \$82.50 et plus, seconde classe, \$51.25 et plus.

Vapeurs des lacs. Cabine d'une seule classe, taux de seconde, \$47.50 et plus.

Billets et renseignements obtenus de n'importe quel agent de navigation ou de

W. G. ANNABLE, W. WEBBER.

Ag't gén. des pass. Agent des passager. 3 et 5 Bâtiment du Board of Trade.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée

Entre MONTRÉAL, TORONTO, HA MILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement.

Rails d'acier 100 lbs à la verge.

Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES

A TOTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED"

(Le train le plus rapide de "Canada")

Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.

9.45 a.m. 10.30 p.m.

Service d'équipages wagons-buffets, salons bibliothèque sur les trains du jour et nombreux wagons-lits sur les trains de nuit.

EXCURSIONS DE COLONS

Rails d'acier au retour pour l'Ouest canadien, VIA CHICAGO, en partie les 1 et 18 avril, les 2, 16 et 30 mai; les 13 et 27 juin; les 11 et 23 juillet; les 8 et 22 août; les 1 et 19 sept.; à des prix très réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique.

EN FORCE JUSQU'AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT

Passage simple pour colons de seconde classe de Montréal, via Chicago à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C.A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore., \$47.70.

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex., \$40.00.

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Quitte Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommoder des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe, sur paiement d'une somme nominale. Trajetement avec les trains ayant des chars de style semblable à ceux de l'Ouest.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE.

130 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6505 ou gare Bonaventure.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

DEQUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg. 33, Rue Saint-Jacques, Chambre 35, Tél. B-11 Main 3905, Montréal.

LALONDE, ARTHUR, AVOCAT, 76 St. Jean, Montréal, Téléphone 761.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Mail 5553, J. C. Lamotte, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.A., Avocat, C.R., 97 rue Saint-Pierre, Québec, Téléphone 382.

MEUNIER, L.C., AVOCAT, 89 St Gabriel, en face du Champs de Mars, Montréal, Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

TEL. MAIN 1859.

Argent à prêter, créances à acheter, locataires à collecter, propriétés à vendre et à acheter, successions à administrer, BELANGER & BELANGER notaires, Trust & Loan Bldg. 30 Saint-Jacques, Montréal. Résidence: 240 Visitation.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

J. H. A. BOHEMIER, L.L.L., notaire C.G.S., démissionné au No 30 r. St-Jacques, édifice Trust & Loan, Tél. M. 7663. Résidence: 738 rue Huntley, Boulevard S.-Denis, Tél. S.-Louis 2571. Spécialité: Prêts d'argent et administration de successions. Règlement de succession. 18-1.

GROUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 Saint-Gabriel, Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est, Tél. S.-Louis 3585. A. n't à prêter. Règlement de succession. 18-1.

LEMIRE, JOSEPH, L.L.L., NOTAIRE PUBLIC, chambre 12 Bâtiment du Crédit Foncier, 191, Bell Main 7475. Bureau du soir, 106, Victoria, Tél. 381. U. P. 1071. Prêts sur hypothèque, règlement et administration de successions.

DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tel. Bell Est 2916. Dr. J. G. Gendreau, Dr. Conrad Gendreau.

Dr. J. KOLIN, Chirurgien Dentiste, 587 rue St-Denis, coin Cherrier, Tél. Est 764. Consultations: 1 h. à 6 h. p.m.

BAUDOUIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

BAUDOIN & BAUDOIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 2340. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée

Entre MONTRÉAL, TORONTO, HA MILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement.

Rails d'acier 100 lbs à la verge.

Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES

A TOTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED"

(Le train le plus rapide de "Canada")

Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.

9.45 a.m. 10.30 p.m.

Service d'équipages wagons-buffets, salons bibliothèque sur les trains du jour et nombreux wagons-lits sur les trains de nuit.

EXCURSIONS DE COLONS

Rails d'acier au retour pour l'Ouest canadien, VIA CHICAGO, en partie les 1 et 18 avril, les 2, 16 et 30 mai; les 13 et 27 juin; les 11 et 23 juillet; les 8 et 22 août; les 1 et 19 sept.; à des prix très réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique.

EN FORCE JUSQU'AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT

Passage simple pour colons de seconde classe de Montréal, via Chicago à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C.A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore., \$47.70.

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex., \$40.00.

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Quitte Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommoder des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe, sur paiement d'une somme nominale. Trajetement avec les trains ayant des chars de style semblable à ceux de l'Ouest.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE.

130 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6505 ou gare Bonaventure.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée

Entre MONTRÉAL, TORONTO, HA MILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement.

Rails d'acier 100 lbs à la verge.

Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES

A TOTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED"

(Le train le plus rapide de "Canada")

Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.

9.45 a.m. 10.30 p.m.

Service d'équipages wagons-buffets, salons bibliothèque sur les trains du jour et nombreux wagons-lits sur les trains de nuit.

EXCURSIONS DE COLONS

Rails d'acier au retour pour l'Ouest canadien, VIA CHICAGO, en partie les 1 et 18 avril, les 2, 16 et 30 mai; les 13 et 27 juin; les 11 et 23 juillet; les 8 et 22 août; les 1 et 19 sept.; à des prix très réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique.

EN FORCE JUSQU'AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT

Passage simple pour colons de seconde classe de Montréal, via Chicago à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C.A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore., \$47.70.

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex., \$40.00.

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Quitte Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommoder des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe, sur paiement d'une somme nominale. Trajetement avec les trains ayant des chars de style semblable à ceux de l'Ouest.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE.

130 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6505 ou gare Bonaventure.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée

Entre MONTRÉAL, TORONTO, HA MILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement.

Rails d'acier 100 lbs à la verge.

Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES

A TOTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED"

(Le train le plus rapide de "Canada")

Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTRÉAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.

9.45 a.m. 10.30 p.m.

Service d'équipages wagons-buffets, salons bibliothèque sur les trains du jour et nombreux wagons-lits sur les trains de nuit.

EXCURSIONS DE COLONS

Rails d'acier au retour pour l'Ouest canadien, VIA CHICAGO, en partie les 1 et 18 avril, les 2, 16 et 30 mai; les 13 et 27 juin; les 11 et 23 juillet; les 8 et 22 août; les 1 et 19 sept.; à des prix très réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique.

EN FORCE JUSQU'AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT

Passage simple pour colons de seconde classe de Montréal, via Chicago à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C.A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore., \$47.70.

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex., \$40.00.

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Quitte Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommoder des passagers ayant des billets de première ou deuxième

FEU! FEU! FEU!
ETES-VOUS PROTEGES?
Si non, ayez un boyau d'incendie. Nous en avons de toutes les sortes.

D. K. McLAREN, Limitée,
309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

SAMEDI LE 25 MARS 1911.
ANNONCIATION.
Lever du soleil : 5 h. 56; coucher du soleil : 6 h. 19.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MESTLÉ, Gérant.

Aujourd'hui Maximum : 15
Minimum : 5
Même date l'an dernier : 15
Même date l'an dernier : 5

CE SOIR

SEANCES ET REUNIONS:
— TEMPLE DU TRAVAIL : Salle No. 1, Union des Briquetiers, Salle No. 2, Union des Plâtriers, Salle No. 3, Union des ouvriers en cuivre.

AVIS

Ceux de nos amis qui pourraient, à un prix raisonnable, disposer de numéros suivants de "Nationaliste", nous obligeraient beaucoup. S'il vous plaît en informer immédiatement l'administration du "Nationaliste", 711 Saint-Jacques, Montréal.

Mgr Stagni à Ottawa
Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa. On n'attendait l'archevêque d'Aquila que le soir, aussi il n'y avait à la gare aucun personnage ecclésiastique pour l'accueillir.

LE NOUVEAU DELEGUE APOSTOLIQUE AU CANADA ARRIVE A LA CAPITALE A MIDI VINGT MINUTES AUJOURD'HUI.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa. On n'attendait l'archevêque d'Aquila que le soir, aussi il n'y avait à la gare aucun personnage ecclésiastique pour l'accueillir.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Ottawa, 24.—Mgr Stagni, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé par le train du Grand Tronc, à midi vingt minutes, à Ottawa.

Le procès de A. J. Lemieux

Le plaignant, Ludger Larose, sur la sellette. — Un déluge d'objections coupe l'interrogatoire à chaque instant

Le procès de A. J. Lemieux est enfin commencé depuis ce matin en cour d'Assises, en présence d'une foule considérable. M. Juge Lavergne préside. Mmes N. K. Laflamme et Alban Germain, sont les défenseurs du prévenu et M. Walsh occupe pour le ministère public. Dès l'ouverture de la séance on procède au choix des jurés qui seront appelés à juger Lemieux. Sont choisis MM. Théophile Gervais, 507 rue Maisonneuve, Adolphe Pilon, Sainte-Anne de Bellevue; Amable Desautels, 193 St-Timothée, Alfred Jobin, 542 rue Colonnaire; Auguste Lachapelle, 402 rue Maisonneuve; Joseph Galarneau, St-Elzéar; Aldéric Besner, Vaudreuil; Alfred Lapierre, Sault-au-Roussel; Laurent Gratton, 4020 avenue Back River; Donat Brabant, 625 rue Maisonneuve; Albert Dubois, 414 rue St-Joseph, Lachine et Julien Labelle, St-Martin.

Lemieux est accusé d'avoir en compagnie d'une ou plusieurs personnes, alors qu'il était armé, assailli violemment Ludger Larose, le 8 avril 1910 et de lui avoir volé un portefeuille contenant \$82 en argent, un chèque au montant de \$467, divers papiers, une lettre de A. P. Beauchemin et une grammaire allemande. Le prévenu est également accusé d'avoir recélé ces divers objets.

Le témoin à charge sont Ludger Larose, L. C. Flury, Chs. Royer, Dr Auger, A. Hay, J. J. Legalle, Joseph Sarré, M. J. Laferrrière, J. B. Martel, Adolphe Beaulac. Ceux de la défense sont P. S. Wickham, et A. Beauchemin, Gustave Lamoignon, Alfred Brault, Oscar Desautels, L. H. Painchaud, Raoul Dumouchel, Antoine Grenier.

Sur ordre du tribunal, tous se retirent du prétoire et sont mis sous la surveillance d'un agent. M. LUDGER LAROSE M. Ludger Larose, artiste, est le premier témoin appelé, il a vu l'accusé pour la première fois le 8 avril 1910 aux coins des rues Sherbrooke et Prud'homme à 11 heures 30 du soir. Lemieux était en compagnie de trois individus.

Le témoin raconte, qu'en descendant des tramways, ce soir-là, quatre personnes sautèrent sur lui et l'une d'elles — c'était Lemieux — le prit à la gorge et se mit à le frapper. Un troisième lui mit un revolver sous le nez pendant que les quatrièmes fouillaient dans ses poches. Il énumère ici les objets déjà mentionnés dans l'acte d'accusation.

Après cette agression, Lemieux et ses trois compagnons, dit M. Larose, m'ont mené au bout de revolver un peu plus loin, puis ils se sont enfuis. M. Larose interroge: — Que faisiez-vous le 8 avril? — J'étais professeur de dessin au Plateau. — Vous n'y êtes plus? — Non, j'y suis parti à la fin de juin 1910. — Vous avez dit ce qui s'était fait au coin de la rue Prud'homme, racontez donc ce qui s'est dit? — Il n'y a pas eu de conversation. Lemieux m'a dit: donnez-moi ce que vous avez, puis il a demandé à ses compagnons si rien ne manquait. — Ce n'est pas Lemieux qui vous a enlevé les objets? — C'est un autre. — Vous avez reconnu le deuxième? — Je ne puis le reconnaître. — Vous refusez de répondre. Il n'y a que Lemieux plus tard. — Et le deuxième? — Je refuse de répondre. C'est une affaire personnelle. — Vous s'objetez, un débat s'élève, et le juge maintient l'objection. — Quelles sont ces raisons personnelles? — Objecté. — Avez-vous peur d'affecter votre crédibilité? — Objecté. — Le témoin répond. — C'est par prudence. Ça ne regarde pas la cause. — Qu'est-ce que vous voulez dire par prudence? — Ce que ce mot veut dire. — Anticipez-vous un danger? — Je n'en sais rien. — Avez-vous reconnu le troisième plus tard. — Je refuse de répondre pour les mêmes motifs que le deuxième. — Avez-vous reconnu plus tard, celui qui vous a fouillé. — Oui, plus tard. — Pourquoi ne l'avez-vous pas fait arrêter? — M. Walsh s'objete et le président maintient l'objection. — Je suis satisfait des réticences du témoin dit M. Laflamme. — Qu'avez-vous fait le 9 avril? — Je suis venu à l'Hôtel de Ville pour porter plainte et l'on m'a renvoyé à Notre-Dame de Grâce où j'ai déposé une plainte. — C'est tout ce que vous avez fait? — Non. Immédiatement après le vol j'ai averti la police de Westmount et elle a fait des recherches dans les rues pour retrouver les voleurs. — Quand avez-vous identifié Lemieux? — Vers la fin mai, par accident. — Quel accident? — Lemieux vendait des livres sur la loge l'Emancipation et comme beaucoup de curieux je suis allé pour en acheter un chez lui. — Avez-vous ce que c'est cela : l'Emancipation? — Me Walsh s'objete. — Avez-vous acheté une brochure? — Oui; je ne l'ai pas lu; j'ai su plus tard ce qu'il y avait dedans. — Je suis informé que vous n'avez pas acheté de brochure. Où étiez-vous? — Chez Lemieux, rue Dorchester. — Avez-vous rencontré plusieurs personnes là? — Oui.

— Oui, j'ai vu M. Beauchemin à cet endroit. — Quelle relation faisiez-vous entre votre agresseur et l'auteur de la brochure? — C'était la même personne. — Quelles étaient les raisons qui vous faisaient supposer cela? — Me Walsh s'objete. — Par le juge: — Allez-vous chez Lemieux dans l'espoir de découvrir l'un de vos assassins? — Non, j'y suis allé comme un simple curieux. — Me Laflamme prend la déposition donnée par le témoin en cour d'enquête où il a dit qu'il soupçonnait que Lemieux avait été en contact avec ses voleurs et qu'il en était venu à cette conclusion parce que, dans cette brochure, une lettre qu'on lui avait enlevée avait été reproduite. — Le témoin admet avoir fait cette déclaration. — Il y avait une liste de noms dans cette brochure? — Oui, on m'a dit. — Il y avait une lettre de démission de M. Beauchemin? — Oui. — Comme membre de la loge? — Vous avez lu la brochure depuis? — Non. — De nouvelles objections pleuvent et le juge fait remarquer que le tribunal n'est pas pour faire le procès de la loge. — Ni la défense, réplique Me Laflamme, ni le demandeur, récusé du tribunal, mais je crois que la liste est mentionnée dans les mots; et divers articles. — Après débat le tribunal décide contre Me Laflamme. Mais il revient à la charge en demandant: — La liste de noms vous a-t-elle aidé à identifier Lemieux? — Je n'aurais pas vu la brochure avant d'aller chez lui. — On vous en avait parlé? — De la brochure, oui; mais pas du contenu. — Qu'en avez-vous fait de cette brochure, achetée chez Lemieux? — Je l'ai passée à un ami avant de la lire. — Un incident se produit sur une objection de Me Walsh. Le juge rend une décision avant d'avoir entendu Me Laflamme et celui-ci demande le privilège d'être entendu avant le prononcé des décisions; dans le cas contraire il abandonne la cause. — M. Lavergne fait droit à cette demande et l'incident est clos. Mais immédiatement après il maintient une nouvelle objection sans vouloir entendre l'avocat de Lemieux. — L'interrogatoire continue. — Vous n'avez jamais retrouvé la lettre Beauchemin? — Non. — Si je vous la lisais publiée dans les journaux, pourriez-vous la reconnaître? — On s'objete encore mais l'objection est renvoyée. — C'était une lettre adressée au président du Cercle Littéraire? — Je ne m'en rappelle pas. — Me Laflamme va pour lire la lettre en question, Me Walsh veut en prendre connaissance, mais Me Laflamme refuse et le tribunal décide qu'elle ne sera pas lue à moins que le Ministère Public puisse le lire. — Voulez-vous produire cette brochure comme exhibit? — Me Walsh s'objete encore et le tribunal lui donne raison. — Vous étiez-elle adressée à vous-même cette lettre? — Je ne m'en rappelle pas. — N'était-elle pas adressée à vous-même en votre qualité de secrétaire de la loge l'Emancipation, sous le nom de: "Cercle Littéraire"? — Objecté et question retirée. — Sur d'autres questions au sujet de la lettre, le juge intervient et décide que ces questions n'ont rien à faire dans cette instruction. — Vous rappelez-vous la date où vous avez acheté la brochure? — Non. — Expliquez donc comment il se fait que vous avez attendu de mai à la fin d'août pour faire votre plainte? — Objecté, question permise. — J'attendais de réunir les preuves nécessaires. — Vous vous rappelez que la plainte a été déposée le 27 septembre? — Oui. — Pourquoi avez-vous attendu du 27 septembre au mois de novembre pour faire une autre plainte? — Objecté et objection maintenue. — Avant l'ajournement, M. Laflamme demanda au témoin de produire son livre de banque et talons de chèques pour l'année 1910.

Un port extérieur
Springfield, Ill., 24. — Le sénat a décidé d'établir un port extérieur à Chicago, malgré une lutte acharnée. On dit ici que ces travaux se font en prévision du creusage du canal Welland.

Un vrai déluge
Rio Janeiro, 24. — Les pluies torrentielles commencent depuis trois jours sans interruption. Les rues sont remplies d'eau, le commerce est presque totalement suspendu, les systèmes de téléphone et de télégraphe sont complètement désorganisés.

Encore le Couteau

UN SOMBRE DRAME SE DEROULE AU CARRE CHABOLLEZ HIER SOIR. — LA VICTIME, QUI A RIEU DE PROFONDES BLESSURES, EST EN GRAND DANGER.

Quelques heures après que le juge Lavergne eût prononcé la sentence de mort contre l'Italien Gregora, un autre drame de la vengeance ou de l'intérêt se déroulait au square Chabollez hier soir. Un nommé Antonio Bartucio tombait victime du coup de hache ou d'un coup de couteau. Le constable spécial Kane faisait sa ronde, Aidé d'un nommé Thomas Richards. Kane transporta le blessé au poste No 6, où on constata que l'état de la victime était très grave.

On manda immédiatement l'ambulance de l'Hôpital Général où Bartucio fut transporté. Il porte deux horribles blessures derrière la tête, au niveau du cou et une autre à la cuisse droite. A cause du grand état de faiblesse du malheureux, les médecins ont déclaré qu'il ne fallait pas songer à le questionner.

Voici quelques informations prises dans la soirée; Antonio Bartucio, serait âgé de 24 à 25 ans, et travaillait à la manufacture de peinture Ramsay Son and Co., le demeure au No 59 rue Cathédrale, où détail navrant l'attend une jeune femme qui a donné le jour à un bébé avant-hier. Le malheureux femme ignore encore l'atroce tragédie dont son mari est la victime. Un jeune homme ami de la famille a déclaré que Bartucio était sorti de chez lui pour aller acheter quelques articles d'épicerie, est alors qu'il a été frappé.

On a prévenu l'interprète, M. Vignoli, qui s'est rendu immédiatement à l'hôpital. Il a essayé, mais en vain, de faire reconnaître du moribond. Bartucio est Sicilien et il n'est pas impossible que cet homme soit tombé victime de quelque atroce vengeance.

La peur de la Camorra
ON RENFORCE LE POSTE DE GARDE AU PALAIS DE JUSTICE OU SE JUGENT LES BANDITS CAMORRISTES.
Viterbie, 24 mars. — En prévision de violentes démonstrations, lorsque Genaro Abatemaggio rendra son témoignage contre ses anciens amis les Camorristes, de nouvelles troupes sont arrivées de Rome.

Mobilisation imminente
LES ETATS-UNIS REQUISITIONNENT TOUT LE MATERIEL DE TRANSPORT DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.
Chicago, 24 mars. — Les directeurs des chemins de fer ont été frétés par le département de la guerre l'ordre de tenir à sa disposition sur première réquisition, tout le matériel disponible, en fait de wagons-lits, wagons-touristes et fourgons à bagages.

Aggression à Québec
Québec, 24. — Une jeune fille a été assaillie hier soir, vers 10 heures, dans le quartier Montcalm. Ce matin son état est très précaire. L'assaillant n'a pas encore été arrêté.

On remplace la force militaire
Springhill, N.-E., 24. — D'après un statut adopté l'an dernier, une proclamation a été lancée déclarant que Springhill serait désormais un district sous le contrôle de la police. Le major W. E. Thompson a été nommé commissaire militaire, qui jusqu'ici a fait l'office de la police. On s'attend à un conflit entre le corps militaire destitué et le nouveau corps de police.

Mort dans un tramway
Ottawa, 24. — R. J. Smith, conducteur de tramway à Ottawa, est mort hier soir dans un tramway. Le malheureux qui a été foudroyé par une syncope était à l'emploi de la compagnie depuis un an. Il devait se marier dans deux semaines.

M. J. S. EWART, C. R., ET LORD GREY

M. Ewart défend son attitude à l'égard de notre gouverneur et critique respectueusement l'intervention de celui-ci dans les affaires politiques

Ottawa, 24.—M. John S. Ewart, C.R., répond aux attaques qui ont été dirigées sur la conduite de Lord Grey au sujet de l'Overseas Club. Je me joins à ceux qui louangent la conduite de Lord Grey. En plusieurs circonstances notre gouverneur a déployé beaucoup d'activité et son influence nous a procuré des avantages appréciables. Malheureusement, dans une question d'une grande importance pour notre vie nationale, Lord Grey a pris une attitude en opposition avec les opinions d'un grand nombre, sinon de la majorité de la population. Dans les circonstances que nous venons de parler, quelle ardeur que soit cette tâche, la position et la sienne ne sont pas comparables; mais je considère que c'est pour moi un devoir impérieux de parler en ces derniers temps.

Les canadiens ont toujours été divisés par la nature de leurs aspirations politiques en deux groupes distincts; impérialistes et nationalistes, bien que ces noms ne leur soient appliqués qu'en ces derniers temps. Nos premiers gouverneurs se sont presque toujours jetés dans la lutte en prenant généralement le parti des impérialistes. Aujourd'hui je prétends que nous vivons sous une monarchie constitutionnelle, que notre souverain sacré très à propos, une attitude de stricte neutralité sur tous les sujets politiques, que nos gouverneurs devraient suivre la même ligne de conduite que — je le dis avec respect — Lord Grey a transgressée.

Les liens impérialistes ont subi de fortes attaques et presque tous nos gouvernements canadiens depuis 1842 ont contribué à les affaiblir. Notre émanicipation du contrôle impérial est établie par son histoire, est une étude qui stimule les imaginations et le sens de la dignité qu'on devrait enseigner dans les écoles. Les hommes qui ont combattu pour notre indépendance devraient être connus de chacun de nous. Le courage et la persévérance étaient nécessaires durant les premières phases de la lutte. Grâce à ces premiers patriotes il nous reste plus à faire que de garder ce que nous avons.

En diverses occasions, son Excellence publiquement défendu la fédération impériale. En deux circonstances 1906 et 1909 ses paroles ont été officiellement rapportées et peuvent être relevées dans les archives du Canadian Club de Toronto. En diverses occasions, notamment à Halifax et à St-Jean, il se consultait sur les plans à suivre et ils n'en trouvaient pas. En attendant on s'efforçait d'implanter chez nous l'idée impérialiste et de combattre l'aspiration croissante du peuple canadien vers son existence nationale.

En diverses occasions, notamment à Halifax et à St-Jean, il se consultait sur les plans à suivre et ils n'en trouvaient pas. En attendant on s'efforçait d'implanter chez nous l'idée impérialiste et de combattre l'aspiration croissante du peuple canadien vers son existence nationale.

San-Antonio, Texas, 24 mars. — La situation se corse dans le sud. Le gouvernement des Etats-Unis a fait appel à 6,000 ou 7,000 nouvelles recrues; le général Carter tient son monde prêt pour une action immédiate. Le plus, le Dr C. F. Carriestis, de l'armée révolutionnaire, a déclaré qu'il tenait de source certaine, que "les Etats-Unis interviendront dans les affaires du Mexique, si l'arrogance n'est pas absolument rétablie d'ici au premier mai."

San-Antonio, Texas, 24 mars. — La situation se corse dans le sud. Le gouvernement des Etats-Unis a fait appel à 6,000 ou 7,000 nouvelles recrues; le général Carter tient son monde prêt pour une action immédiate. Le plus, le Dr C. F. Carriestis, de l'armée révolutionnaire, a déclaré qu'il tenait de source certaine, que "les Etats-Unis interviendront dans les affaires du Mexique, si l'arrogance n'est pas absolument rétablie d'ici au premier mai."

San-Antonio, Texas, 24 mars. — La situation se corse dans le sud. Le gouvernement des Etats-Unis a fait appel à 6,000 ou 7,000 nouvelles recrues; le général Carter tient son monde prêt pour une action immédiate. Le plus, le Dr C. F. Carriestis, de l'armée révolutionnaire, a déclaré qu'il tenait de source certaine, que "les Etats-Unis interviendront dans les affaires du Mexique, si l'arrogance n'est pas absolument rétablie d'ici au premier mai."

San-Antonio, Texas, 24 mars. — La situation se corse dans le sud. Le gouvernement des Etats-Unis a fait appel à 6,000 ou 7,000 nouvelles recrues; le général Carter tient son monde prêt pour une action immédiate. Le plus, le Dr C. F. Carriestis, de l'armée révolutionnaire, a déclaré qu'il tenait de source certaine, que "les Etats-Unis interviendront dans les affaires du Mexique, si l'arrogance n'est pas absolument rétablie d'ici au premier mai."

Funérailles de Mme N. Leclair

LES FUNERAILLES ONT LIEU CE MATIN AU MILIEU D'UN GRAND CONCOURS DE PARENTS ET D'AMIS.

Ce matin ont eu lieu à l'église St-Jean-Baptiste les obsèques de Madame N. Leclair, épouse de l'échevin. Une foule très nombreuse suivait la déposition mortuée. M. l'abbé Paré fit la levée du corps et M. le curé Forbes, officier au service, assisté de MM. les abbés Paré et Lefebvre, comme diacre et sous-diacre. Sous la direction de M. J. A. Bouchard, la maîtrise de l'église a chanté une fort belle messe des morts.

Un chœur remarquable; MM. les abbés René Labelle, Lalonde, Lalonde, Boleyn, Boleyn, curé de Grand-Séminaire; l'abbé Piété, curé de Saint-Stanislas; les abbés Dupont et Maurice; les RR. PP. Pelletier et Lemire, C.S.V. Conduisaient le deuil: M. Noël Lesclapart, époux de la défunte; Emile Lévesque, Zéphirin, Lucien et Rosario, ses fils; MM. Olivier, curé de Grand-Séminaire; Arthur Archambault, frère de M. J. A. Lamarche, son gendre; MM. Norbert et Théodore Charbonneau, Joseph Dupont, E. Leclair, Damase, Joseph, Napoléon et Louis-Georges Lesclapart, U. Labelle, Nap. Oumet, D. Boyvin, G. P. Forget, ses beaux-frères; MM. Rodrigue Forget, Emile Labelle, Arthur Chabot et Henri Lamoie, ses neveux.

La famille a reçu de très nombreux témoignages de sympathie. Mariage annulé
Le juge Laurendeau a rendu jugement, en déclarant nul et de nul effet le mariage de M. Eugène Hébert avec Mlle Marie Emma Clouston, tous deux catholiques. Le mariage avait été fait en 1908, par un ministre protestant, le Rév. W. Timberlake. Plus tard M. Hébert se convertit et n'était pas marié selon les lois de l'église et il obtint l'annulation de son mariage par l'autorité ecclésiastique et s'adressa ensuite aux tribunaux civils pour l'annulation civile de son mariage. M. le juge Laurendeau se basant sur la loi des mariages de la Province de Québec a accordé l'annulation de son mariage, car, dit-il, d'après la loi, deux catholiques ne peuvent contracter mariage devant un ministre protestant; ils doivent être mariés devant un prêtre catholique et par le curé de l'une des parties contractantes.

Conflagration au Panama
Colon, Panama, 24. — Une véritable conflagration a détruit plusieurs rues de la localité, hier. Plus de trente maisons ont été incendiées et pour arrêter les progrès trop rapides du feu, on a dû faire sauter plusieurs maisons par la dynamite. Les pompiers ont eu les plus grandes difficultés de maîtriser l'incendie.

PARU
"PROSE ET PENSEES" — (ETUDES SUR PASCAL, GOETHE, ETC., PAR W. A. BAKER, AVOCAT.)
M. Baker a fait ressortir le génie "particulier du penseur français avec une science d'observation peu ordinaire".

Envoiyé "franco" sur réception de 75 cents, adressés à D'AROST & TREMBLAY Editeurs, Boite Postale, 122, Montréal.

BOURSE DE MONTREAL
M. L. G. Beaudin & Co, courtiers, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12:30 hrs. p.m.

Table with columns: STOCKS, Vend, Ach, STOCKS, Vend, Ach. Lists various stocks and their trading status.

BOURSE DE NEW-YORK
MM. BRUNEAU & DUPUIS, courtiers, 4 rue de l'Hôpital, nous fournissent le rapport suivant:

Table with columns: VALEURS, Oct. 12.03, VALEURS, 12.11, Ouv. Lists various values and market movements.

LA LEGISLATURE PROVINCIALE

On discute ce matin des crédits pour l'enseignement. — La prorogation attendue ce soir

Québec, 24 mars. — A moins de circonstances imprévues, la prorogation aura lieu ce soir vers 9 heures. Ce matin, l'assemblée législative s'occupe presque exclusivement de l'étude des derniers crédits, à voter. Le grand nombre des députés sont beaucoup plus occupés à compléter leur maile et de s'amuser que de discuter et la critique se fait on les explications se donnent au milieu d'un murmure continu qui nécessite l'intervention du président pour obtenir un silence relatif. On a discuté les crédits concernant l'enseignement et surtout le crédit de dix mille piastres, pour encouragement aux municipalités qui emploient des instituteurs au lieu d'institutrices. M. Teller et M. Prévost trouvent très dangereux de laisser cette somme à la discrétion du ministre; c'est l'introduction de la politique dans l'éducation. Sir Lomer Gouin prétend qu'un abus ou deux ne rendent pas le principe mauvais. La résolution est amendée en retranchant les mots "diplômes de l'école normale" ce qui laisse sur le même pied, les instituteurs laïques et congréganistes. Au moment de l'ajournement, le Premier Ministre propose une résolution à l'effet d'accorder aux membres de la commission Prévost-Kelly une indemnité de \$15 par jour.

Pour un parc public

Les avocats de la ville ont fait rapport aux Commissaires que la Fabrique de Notre-Dame offre à la ville un terrain, en face du cimetière, pour qu'il soit transformé en Parc public, et demande en retour une exemption de taxes pour les chevaux et les voitures employés dans le cimetière de la Côte-des-Neiges. Les commissaires ont décidé de faire au conseil municipal un rapport favorable et recommander aussitôt l'acquisition d'une propriété attenante, contenant 100 pieds de façade dans la rue Gatinoue et autant de profondeur, et que M. E. Prudhomme, notaire, offre en vente à 50 cents du pied, soit \$5,000.

Le feu dans le théâtre
Lille, 24 mars. — Six personnes ont péri hier, au cours d'un incendie dans un théâtre de vues animées.

Pouvoir discrétionnaire de la Commission des Licences

Le recorder Weir se plaint d'un jugement qui a renversé la décision des Commissaires
C'est un fait qu'on a eu des preuves que le caractère de l'individu était généralement mauvais. La distinction est importante. Si un individu est dénué de sens moral, ce n'est pas un homme. Quoiqu'il en soit les Commissaires ont décidé d'adresser un rapport au gouverneur demandant d'en rappeler du jugement de la Cour Supérieure et de rendre plus clair le pouvoir des Commissaires. Les transferts de licences suivants ont été accordés: G. Sénéchal, au New London House; J. Mehan, à M. Dunphy; P. McCarthy, à A. Disraeli; D. Bougie, à E. Quinville; A. Goldstein, à D. Slabotski; A. Klein, à M. Levitt. L'application de J. Quimet a été renvoyée.